



**Convention internationale
sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination raciale**

Distr.
GÉNÉRALE

CERD/C/338/Add.11

26 mai 2000

FRANÇAIS

Original : FRANÇAIS/ANGLAIS

COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE
LA DISCRIMINATION RACIALE

EXAMEN DES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LES ÉTATS PARTIES
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 9 DE LA CONVENTION

Quinzièmes rapports périodiques des États parties
devant être présentés en 1998

Additif

Saint-Siège*

[20 août 1999]

* Le présent document contient les treizième, quatorzième, et quinzième rapports périodiques du Saint-Siège, regroupés en un seul document, qui devaient être présentés le 31 mai 1994, 1996 et 1998, respectivement. Pour les onzième et douzième rapports périodiques du Saint-Siège, présentés en un seul document, et les comptes rendus analytiques des séances du Comité auxquelles ce rapport a été examiné, voir : CERD/C/226/Add.6 et CERD/C/SR.991 et 992.

Les annexes fournies par le Saint-Siège peuvent être consultées dans les dossiers du secrétariat.

GE.00-42494 (F)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
Introduction	1 – 2	3
Première partie		
<i>Généralités</i>		
I. NATURE ET FINALITÉ DU SAINT-SIÈGE EN DROIT INTERNATIONAL	3 – 4	4
II. STATISTIQUES RELATIVES AU TERRITOIRE, À LA POPULATION ET AUX CIRCONSCRIPTIONS ECCLÉSIASTIQUES	5	5
Deuxième partie		
<i>Renseignements relatifs aux articles 2 à 7 de la Convention</i>		
I. CADRE JURIDIQUE GÉNÉRAL INTERDISANT ET ÉLIMINANT LA DISCRIMINATION RACIALE	6 – 15	28
A. Prémisses de caractère général	7 – 10	28
B. Exposé de la doctrine qui fonde la législation canonique	11 – 15	29
II. MISE EN ŒUVRE DES ARTICLES 2, 3, 5 ET 7	16 – 91	30
Article 2	16 – 17	30
Renseignements sur les mesures d'ordre législatif, judiciaire et administratif.....	16 – 17	30
Article 3.....	18 – 33	30
Condamnation de la ségrégation raciale	18 – 30	30
État des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud	31 – 33	33
Article 5	34 – 44	34
Le droit à un traitement égal devant les tribunaux	34 – 36	34
Participation des fidèles à l'apostolat et aux charges ecclésiales ..	37 – 44	35
Article 7	45 – 91	36
Éducation et enseignement	45 – 87	36
Information	88 – 91	69
III. INITIATIVES DU SAINT-SIÈGE DANS LES CONFLITS ETHNIQUES	92 – 107	76
A. Les Balkans	92 – 98	76
B. Le Rwanda	99 – 107	78

Introduction

1. Le Saint-Siège soumet dans le présent document un nouveau rapport sur l'application des dispositions de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, conformément au paragraphe 1 de l'article 9 de cet instrument. Le rapport regroupe en un seul document les treizième et quatorzième rapports périodiques, qui devaient être présentés en 1994 et en 1996. Le rapport précédent (CERD/C/226/Add.6) a été examiné par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale le 5 août 1993 (CERD/C/SR.991 et 992).
2. En rédigeant le présent rapport, on a tenu compte, dans la mesure du possible, des directives concernant la forme et la teneur des rapports (CERD/C//70/Rev.3), ainsi que des demandes et des observations formulées par les membres du Comité à l'occasion de la présentation du rapport précédent et adoptées à la séance du 17 août 1993 (voir A/48/18, par. 278 à 305). Un certain nombre de documents ont été joints au présent rapport, afin de compléter les renseignements communiqués aux membres du Comité; ces documents peuvent être consultés dans les dossiers du secrétariat.

PREMIÈRE PARTIE

Généralités

I. NATURE ET FINALITÉ DU SAINT-SIÈGE EN DROIT INTERNATIONAL

3. Le Saint-Siège a signé le 21 novembre 1966 et ratifié le 1er mai 1969 la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 décembre 1965. Il n'a assorti sa ratification d'aucune déclaration ni réserve. Il n'a pas déclaré reconnaître la compétence du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale aux termes du paragraphe 1 de l'article 14.

4. Le Saint-Siège s'est engagé, aux termes du paragraphe 1 de l'article 9, à fournir un rapport sur les mesures prises pour mettre en oeuvre la Convention. À ce sujet, le Saint-Siège souhaite rappeler ci-dessous quelques points qui tiennent à sa nature propre de sujet de droit international :

- a) En droit international, le Saint-Siège est un sujet souverain, doté d'une personnalité juridique originaire, non dérivée, indépendante de toute autorité ou juridiction;
- b) Le Saint-Siège se définit, en droit interne de l'Église catholique, comme le gouvernement de l'Église universelle constitué par le Souverain Pontife et par les institutions qui procèdent de lui (Code de Droit canonique, can. 361);
- c) Le Saint-Siège est aussi souverain de l'État de la Cité du Vatican. Cet État est doté de toutes les caractéristiques d'un État; il ne regroupe pas une société civile, mais une communauté de travail placée temporairement au service du Saint-Siège;
- d) Historiquement, la personnalité internationale du Saint-Siège n'a jamais été confondue avec celle des territoires sur lesquels il exerçait une souveraineté étatique, tels que le Patrimoine de Saint-Pierre (ou "États de l'Église") de 754 à 1870 et l'État de la Cité du Vatican depuis 1929;
- e) La personnalité internationale du Saint-Siège est antérieure à toute souveraineté territoriale, comme le montrent, par exemple, les années 1870 à 1929, entre la perte de ses États traditionnels et la création de l'État de la Cité du Vatican. Durant ces soixante années, le Saint-Siège a continué à agir comme sujet de droit international en concluant des concordats et des traités internationaux avec un grand nombre d'États, en participant à des conférences internationales, en exerçant des missions de médiation et d'arbitrage, et en entretenant des relations diplomatiques actives et passives;
- f) Le Saint-Siège, comme le précise l'article 24, paragraphe 2, du Traité du Latran de 1929, ne désire pas participer aux "compétitions temporelles entre États", tout en se déclarant prêt à apporter sa contribution lorsque les parties en litige font "un appel unanime à sa mission de paix, se réservant en chaque cas de faire valoir sa puissance morale et spirituelle";
- g) Le Saint-Siège a le statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies et de plusieurs institutions spécialisées et il est membre de l'Agence internationale pour l'énergie atomique depuis 1956;

h) Le Saint-Siège signe et ratifie des conventions internationales pour manifester l'appui de son autorité morale et encourager ainsi les États à y adhérer. Par exemple, en adhérant au Traité sur la non-prolifération nucléaire en 1971, le Saint-Siège a bien précisé : "Par cet acte, dicté par la conviction que les objectifs du désarmement et de la détente internationale qui inspirent le traité correspondent à sa propre mission de paix, le Saint-Siège veut apporter son appui et son encouragement moral aux dispositions du traité";

i) Le Saint-Siège, comme organe suprême de l'Église catholique, dispense un enseignement qui ne s'adresse pas seulement aux croyants catholiques, mais qui concerne aussi l'éthique humaine, personnelle, sociale et internationale. En effet, dans la tradition de l'Église catholique, les principes éthiques sont fondés en raison et s'adressent à l'universalité des hommes;

j) La vie internationale, comme le montre le développement des droits de l'homme, ne peut se passer de valeurs morales objectives communes. Le Saint-Siège, quant à lui, s'efforce de faire progresser les principes moraux et les conditions qui assurent la paix, la justice, le progrès social, dans le respect toujours plus effectif des droits de l'homme;

k) S'agissant de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le Saint-Siège lui renouvelle d'autant plus volontiers son appui que l'Église catholique se fait un devoir d'enseigner l'égalité de tous les êtres humains, créés par Dieu à son image.

II. STATISTIQUES RELATIVES AU TERRITOIRE, À LA POPULATION ET AUX CIRCONSCRIPTIONS ECCLÉSIASTIQUES

5. On trouvera ci-dessous, extraites de l'annuaire statistique intitulé *Annuario statistico della Chiesa 1995*, nombre de données, classées par grandes régions du monde et par pays, relatives à la "population" et à la structure ecclésiastiques.

POPULATION ET STRUCTURE ECCLÉSIASTIQUES

(au 31 décembre 1995)

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Missions			Autres centres pastoraux	
					Paroisse ou quasi-paroisse	avec un prêtre résident	sans prêtre résident		
AFRICA – AFRIQUE									
Algérie	2 381 741	28 550	3	4	40	--	--	11	51
Angola	1 246 700	11 070	6 523	15	255	37	2 625	15	2 932
Benin									
Bénin	112 622	5 560	1 198	9	141	27	1 541	18	1 727
Botswana	581 730	1 460	55	1	26	--	97	--	123
Burkina Faso	274 200	10 200	1 109	9	108	--	1 822	2	1 732
Burundi	27 834	5 980	3 594	7	118	--	1 291	--	1 409
Cameroon									
Cameroun	475 442	13 280	3 431	22	554	--	3 623	36	4 213
Cape Verde									
Cap-Vert	4 033	405	390	1	31	--	18	--	49
Central African Republic									
Rép. centrafricaine	622 984	3 310	622	7	112	--	1 587	4	1 703
Chad									
Tchad	1 284 000	6 360	433	5	98	16	115	1	230
Comoros									
Comores	2 235	650	5	1	3	3	1	--	7
Congo	342 000	2 590	1 259	6	102	88	45	55	290
Côte d'Ivoire	322 463	14 230	1 989	14	214	--	2 230	7	2 451
Djibouti	23 200	580	8	1	5	3	3	--	11
Egypt									
Égypte	1 001 419	59 230	213	13	221	--	--	64	285

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Paroisse ou quasi-paroisse	Missions		Autres centres pastoraux	
						avec un prêtre résident	sans prêtre résident		
Eritrea									
Érythrée	134 700	3 582	126	3	94	--	--	50	144
Ethiopia									
Éthiopie	1 087 200	53 098	346	8	171	--	89	17	277
Gabon	267 667	1 320	655	4	65	--	21	--	86
Gambia									
Gambie	11 295	1 120	27	1	14	--	37	2	53
Ghana	238 537	17 450	2 109	15	244	--	2 833	22	3 099
Guinea									
Guinée	245 857	6 700	129	3	35	--	28	33	96
Guinea-Bissau									
Guinée Bissau	36 125	1 070	126	1	28	--	--	--	28
Guinea, Equatorial									
Guinée équatoriale	28 051	400	364	3	48	--	409	--	457
Kenya	580 367	30 520	6 367	22	548	--	5 227	47	5 822
Lesotho	30 355	2 050	726	4	76	--	360	--	436
Liberia									
Libéria	111 369	2 760	99	3	50	--	120	4	174
Libyan Arab									
Jamahiriya									
Jamahiriya arabe									
libyenne	1 759 540	5 410	40	4	2	--	28	--	30
Madagascar	587 041	14 760	3 134	18	279	16	6 599	12	6 906
Malawi	118 484	9 790	2 350	7	145	--	994	5	1 144
Mali	1 240 192	10 790	110	6	39	--	309	--	348
Mauritania									
Mauritanie	1 025 520	2 280	4	1	6	--	--	1	7

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Paroisse ou quasi-paroisse	Missions		Autres centres pastoraux	
						avec un prêtre résident	sans prêtre résident		
Mauritius									
Maurice	1 865	1 090	285	1	49	--	--	--	49
Morocco									
Maroc	446 550	27 110	24	2	46	--	3	--	49
Mozambique	801 590	17 420	2 767	12	279	--	3 291	5	3 575
Namibia									
Namibie	824 292	1 540	269	3	67	--	93	34	194
Niger	1 267 000	9 150	19	1	21	--	--	--	21
Nigeria									
Nigéria	923 768	111 720	12 412	44	1 298	94	8 562	109	10 063
Réunion	2 510	650	574	1	76	--	60	--	136
Rwanda	26 338	7 950	3 642	9	127	--	236	123	486
Sahara, Western									
Sahara occidental	266 000	350	--	1	1	--	--	--	1
Saint Helena									
Sainte-Hélène	314	7	--	1	1	--	--	2	3
Sao Tomé and Principe									
Sao Tomé-et- Principe	964	121	101	1	12	--	--	1	13
Senegal									
Sénégal	196 722	8 350	396	6	89	242	37	--	368
Seychelles	358	77	69	1	17	--	--	--	17
Sierra Leone	71 740	4 510	135	3	37	15	901	6	959
Somalia									
Somalie	637 657	9 250	--	1	1	--	--	--	1
South Africa									
Afrique du Sud	1 221 037	41 240	3 030	27	731	48	2 400	49	3 228
Sudan									
Soudan	2 505 813	28 100	2 279	9	103	--	607	47	757
Swaziland	17 364	910	48	1	14	--	150	--	164

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Paroisse ou quasi-paroisse	Missions		Autres centres pastoraux	
						avec un prêtre résident	sans prêtre résident		
Tanzania, United Republic of République-Unie de Tanzanie	945 087	30 340	7 355	29	771	5	5 098	136	6 010
Togo	56 785	4 410	956	7	111	--	1 313	2	1 426
Tunisia Tunisie	163 610	8 900	20	1	14	--	--	--	14
Uganda Ouganda	235 880	21 300	9 143	20	367	--	3 283	4	3 654
Zaire Zaïre	2 345 409	43 900	22 310	47	1 191	56	8 909	37	10 193
Zambia Zambie	752 614	9 370	2 677	9	257	13	2 286	--	2 556
Zimbabwe	390 580	11 530	1 022	7	140	31	2 467	--	2 638
TOTAL AFRICA TOTAL AFRIQUE	30 306 780	725 850	107 077	462	9 692	694	71 548	961	82 895

POPULATION ET STRUCTURE ECCLÉSIASTIQUES
(au 31 décembre 1995)

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Paroisse ou quasi-paroisse	Missions		Autres centres pastoraux	
					avec un prêtre résident	sans prêtre résident			
NORTH AMERICA - AMÉRIQUE DU NORD									
Bermuda									
Bermudes	53	60	10	1	6	--	--	--	6
Canada	9 976 139	29 610	12 551	74	5 167	20	73	754	6 014
Greenland									
Groënland	2 175 600	56	--	--	1	--	--	--	1
S. Pierre and Miquelon									
Saint-Pierre-et- Miquelon	242	6	6	1	3	--	--	6	9
United States									
États-Unis	9 372 614	263 030	57 047	191	19 587	--	--	1 802	21 389
TOTAL NORTH AMERICA TOTAL AMÉRIQUE DUNORD	21 524 648	292 762	69 614	267	24 764	20	73	2 562	27 419

POPULATION ET STRUCTURE ECCLÉSIASTIQUES
(au 31 décembre 1995)

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Missions			Autres centres pastoraux	
					Paroisse ou quasi-paroisse	avec un prêtre résident	sans prêtre résident		
CENTR. AMERICA/MAINLAND - AMÉRIQUE CENTRALE/CONTINENT									
Belize	22 965	211	123	1	13	--	117	--	130
Costa Rica	51 100	3 330	3 009	6	249	--	--	537	786
El Salvador	21 041	5 770	5 399	9	292	--	--	54	346
Guatemala	108 889	10 620	9 045	15	407	--	1 126	1 072	2 605
Honduras	112 088	5 950	5 517	7	144	--	5	732	881
Mexico									
Mexique	1 958 201	90 490	86 305	82	5 260	--	--	4 419	9 679
Nicaragua	130 000	4 540	4 047	8	205	--	685	69	959
Panama	77 082	2 630	2 276	8	172	9	108	96	385
TOTAL CENTR. AMERICA/ MAINLAND TOTAL AMÉRIQUE CENTRALE/ CONTINENT	2 481 366	123 541	115 721	136	6 742	9	2 041	6 979	15 771

POPULATION ET STRUCTURE ECCLÉSIASTIQUES
(au 31 décembre 1995)

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Missions			Autres centres pastoraux	
					Paroisse ou quasi-paroisse	avec un prêtre résident	sans prêtre résident		
CENTRAL AMERICA/ANTILLES - AMÉRIQUE CENTRALE/ANTILLES									
Anguilla	96	7	--	--	1	--	--	--	1
Antigua and Barbuda	442	64	8	1	2	--	1	--	3
Aruba	193	70	56	--	8	--	--	5	13
Bahamas	13 878	280	47	1	29	--	41	22	92
Barbados	430	260	10	1	6	--	--	--	6
Cayman Islands Îles caïmanes	259	29	4	--	1	--	--	--	1
Cuba	110 861	11 040	4 701	10	252	--	--	418	670
Dominica Dominique	751	72	57	1	17	--	39	--	56
Dominican Republic Rép. dominicaine	48 734	7 910	7 162	11	320	--	--	1 257	1 577
Grenada Grenade	344	91	54	1	20	--	35	--	55
Guadeloupe	1 705	408	391	1	43	--	60	--	103
Haïti Haïti	27 750	7 180	6 255	9	237	--	--	941	1 178
Jamaica Jamaïque	10 990	2 530	107	3	78	--	--	1	79
Martinique	1 102	397	351	1	47	--	--	2	49

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Paroisse ou quasi-paroisse	Missions		Autres centres pastoraux	
						avec un prêtre résident	sans prêtre résident		
Montserrat	98	12	1	--	1	--	--	--	1
Netherlands Antilles Antilles néerlandaises	800	200	152	1	29	--	--	18	47
Puerto Rico Porto Rico	8 897	3 670	3 034	5	353	--	--	536	889
Saint Kitts and Nevis Saint-Kitts-et-Nevis	261	46	5	--	4	--	1	--	5
Saint Lucia Sainte-Lucie	622	140	109	1	23	--	33	--	56
St. Vincent and the Grenadines Saint-Vincent-et- les Grenadines	388	110	10	1	6	--	12	--	18
Trinidad and Tobago Trinité-et-Tobago	5 130	1 250	395	1	62	--	--	--	62
Turks and Caicos Islands Îles turques et caïques	430	11	1	1	2	--	--	--	2
Virgin Islands (G.-B.) Îles vierges britanniques	153	11	1	--	2	--	1	--	3

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Paroisse ou quasi-paroisse	Missions		Autres centres pastoraux	
						avec un prêtre résident	sans prêtre résident		
Virgin Islands (USA) Îles vierges américaines	342	102	30	1	8	--	--	2	10
TOTAL CENTR. AMERICA/ ANTILLES TOTAL AMÉRIQUE CENTRALE/ ANTILLES	234 656	35 890	22 941	51	1 551	--	223	3 202	4 976

POPULATION ET STRUCTURE ECCLÉSIASTIQUES
(au 31 décembre 1995)

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Paroisse ou quasi-paroisse	Missions		Autres centres pastoraux	
					avec un prêtre résident	sans prêtre résident			
SOUTH AMERICA - AMÉRIQUE DU SUD									
Argentina Argentine	2 766 889	34 770	31 546	68	2 480	--	--	6 514	8 994
Bolivia Bolivie	1 098 581	7 410	6 636	18	520	--	--	259	779
Brazil Brésil	8 511 965	155 820	134 818	256	7 997	--	--	26 997	34 994
Chile Chili	756 945	14 200	11 330	27	892	--	26	3 323	4 241
Colombia Colombie	1 138 914	35 100	32 260	69	2 955	3	476	814	4 248
Ecuador Équateur	283 561	11 460	10 729	24	1 123	--	1 280	1 590	3 993
Falkland Islands (Malvinas) Îles Falkland (Malvinas)	12 173	4	1	1	1	--	1	--	2
French Guiana Guyane française	98 000	150	120	1	26	--	--	--	26
Guyana	214 969	830	88	1	30	--	57	--	87
Paraguay	406 752	4 830	4 531	14	293	5	40	1 155	1 493
Peru Pérou	1 285 216	23 530	21 545	45	1 388	3	507	2 495	4 393
Suriname	163 265	420	91	1	30	--	116	--	146
Uruguay	177 414	3 190	2 473	10	229	--	--	557	786

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Paroisse ou quasi-paroisse	Missions		Autres centres pastoraux	
						avec un prêtre résident	sans prêtre résident		
Venezuela	912 050	21 640	19 922	35	1 101	--	210	1 499	2 810
TOTAL SOUTH AMERICA									
TOTAL AMÉRIQUE DU SUD	17 818 694	313 354	276 090	570	19 065	11	2 713	45 203	66 992
TOTAL AMERICA									
TOTAL AMÉRIQUE	42 059 364	765 547	484 366	1 024	52 122	40	5 050	57 946	115 158

POPULATION ET STRUCTURE ECCLÉSIASTIQUES
(au 31 décembre 1995)

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Paroisse ou quasi-paroisse	Missions		Autres centres pastoraux	
					avec un prêtre résident	sans prêtre résident			
ASIA/MIDDLE EAST - ASIE/MOYEN-ORIENT									
Afghanistan	652 090	20 140	--	--	--	--	--	--	--
Cyprus Chypre	9 251	740	11	1	13	--	--	1	14
Iran (Islamic Rep. of) Iran (Rép. islamique d')	1 648 000	67 280	13	6	18	--	--	10	28
Iraq	438 317	20 450	621	17	92	--	--	7	99
Israel Israël	20 770	5 540	90	9	74	--	--	5	79
Jordan Jordanie	97 740	5 440	66	1	62	--	--	1	63
Lebanon Liban	10 400	3 010	2 026	24	1 032	--	--	46	1 078
Syrian Arab Republic Rép. arabe syrienne	185 180	14 190	295	18	200	--	--	34	234
Turkey Turquie	780 576	61 640	30	7	50	--	--	5	55
TOTAL ASIA/MIDDLE- EAST TOTAL ASIE/MOYEN- ORIENT	3 842 324	198 430	3 152	83	1 541	--	--	109	1 650

POPULATION ET STRUCTURE ECCLÉSIASTIQUES
(au 31 décembre 1995)

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Missions			Autres centres pastoraux	
					Paroisse ou quasi-paroisse	avec un prêtre résident	sans prêtre résident		
ASIA SOUTH EAST, FAR EAST – ASIE SUD-EST, EST									
Armenia									
Arménie	29 800	3 760	141	1	18	--	--	--	18
Azerbaïdjan									
Azerbaïdjan	86 600	750	--	--	--	--	--	--	--
Bahrein									
Bahreïn	678	590	30	--	1	--	1	--	2
Bangladesh	143 998	120 430	231	6	73	--	349	30	452
Bhutan									
Bhoutan	47 000	1 640	1	--	1	--	--	--	1
Brunei Darussalam									
Brunéi Darussalam	5 765	280	8	--	3	--	--	--	3
Cambodia									
Cambodge	181 035	9 840	20	3	--	--	35	--	35
China, Mainland									
Chine continentale	9 560 175	1 199 074	--	--	--	--	--	--	--
China, Taiwan									
Chine, Taiwan	35 961	22 426	300	8	446	--	304	17	767
Georgia									
Géorgie	69 700	5 460	100	1	25	--	--	--	25
Hong Kong	1 045	6 190	237	1	62	--	--	35	97
India									
Inde	3 287 590	935 740	16 016	133	7 247	128	16 443	1 503	25 321
Indonesia									
Indonésie	1 904 569	193 750	5 380	35	991	24	7 218	85	8 318
Japan									
Japon	377 801	125 200	447	17	854	--	41	48	943
Kazakhstan	2 717 300	16 590	300	1	--	--	--	--	--
Korea, Dem.	120 538	23 920	--	--	--	--	--	--	--

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Paroisse ou quasi-paroisse	Missions		Autres centres pastoraux	
						avec un prêtre résident	sans prêtre résident		
People's Rep. of Corée, Rép. pop. dém. de Korea, Republic of Corée, République de	99 016	44 850	3 402	15	948	--	892	237	2 077
Kuwait									
Koweït	17 818	1 690	155	2	5	--	--	--	5
Kyrgyzstan Kirghizistan	198 500	4 670	26	--	--	--	--	--	--
Lao Peoples Dem. Rep. Rép. dém. pop. lao	236 800	4 880	36	4	31	--	84	--	115
Macau									
Macao	16	420	22	1	9	--	--	4	13
Malaysia Malaisie	329 749	20 140	637	8	148	--	973	--	1 121
Maldives	298	250	--	--	--	--	--	--	--
Mongolia Mongolie	1 565 000	2 410	1	1	--	--	--	--	--
Myanmar	676 552	46 530	538	12	252	--	246	2	500
Nepal Népal	140 797	21 920	5	1	20	--	36	--	56
Oman	212 457	2 160	50	--	4	--	18	--	22
Pakistan	796 095	129 810	1 009	6	93	--	517	51	661
Philippines	300 000	70 270	58 735	80	2 525	--	1 489	4 742	8 756
Qatar	11 000	550	45	--	1	--	6	--	7
Russian Federation (in Asia) Féd. de Russie (d'Asie)	12 650 900	18 050	1 000	2	152	--	--	52	204
Saudi Arabia	2 149 690	17 880	645	--	5	--	15	--	20

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Paroisse ou quasi-paroisse	Missions		Autres centres pastoraux	
						avec un prêtre résident	sans prêtre résident		
Arabie saoudite									
Singapore									
Singapour	618	2 990	132	1	30	--	--	--	30
Sri Lanka	65 610	18 350	1 210	11	373	--	755	89	1 217
Tadjikistan									
Tadjikistan	143 100	5 840	32	--	--	--	--	--	--
Thaïlande									
Thaïlande	513 115	59 400	247	10	312	25	433	15	785
Timor, East									
Timor oriental	14 874	860	732	2	30	--	--	89	119
Turkmenistan									
Turkménistan	488 100	4 100	22	--	--	--	--	--	--
United Arab Emirates									
Émirats arabes unis	83 600	2 310	122	1	6	--	8	--	14
Uzbekistan									
Ouzbékistan	447 000	22 840	120	--	--	--	--	1	1
Viet Nam	329 556	74 540	5 921	25	2 122	--	1 954	433	4 509
Yemen									
Yémen	527 968	14 500	3	--	4	--	2	--	6
TOTAL ASIA									
SUD-E, FAR E	40 567 784	3 257 850	98 058	388	16 791	177	31 819	7 433	56 220
TOTAL ASIA	44 410 108	3 456 280	101 210	471	18 332	177	31 819	7 542	57 870

POPULATION ET STRUCTURE ECCLÉSIASTIQUES
(au 31 décembre 1995)

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Paroisse ou quasi-paroisse	Missions		Autres centres pastoraux	
					avec un prêtre résident	sans prêtre résident			
EUROPE									
Albania Albanie	28 748	3 440	541	7	99	--	--	--	99
Andorra Andorre	453	70	59	--	7	--	--	--	7
Austria Autriche	83 853	8 530	6 677	12	3 037	--	--	1 244	4 281
Belarus Bélarus	207 600	10 140	1 245	3	338	--	--	--	338
Belgium Belgique	30 514	10 110	8 462	9	3 962	--	--	528	4 490
Bosnia and Herzegovina Bosnie- Herzégovine	51 087	4 480	769	3	284	--	--	10	294
Bulgaria Bulgarie	110 912	8 400	91	3	45	--	--	1	46
Croatia Croatie	62 206	4 490	3 726	11	1 535	--	--	9	1 544
Czech Republic République tchèque	78 426	10 330	7 322	9	3 119	--	--	25	3 144
Denmark Danemark	43 077	5 230	32	1	50	--	--	--	50

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Paroisse ou quasi-paroisse	Missions		Autres centres pastoraux	
						avec un prêtre résident	sans prêtre résident		
Estonia									
Estonie	45 215	1 530	4	1	5	--	--	--	5
Faeroe Islands									
Îles Féroé	1 399	47	--	--	1	--	--	--	1
Finland									
Finlande	338 127	5 110	6	1	7	--	--	5	12
France	551 500	58 150	47 773	98	32 086	--	--	1 587	33 673
Germany									
Allemagne	356 910	81 640	28 403	29	12 507	--	--	1 571	14 078
Gibraltar	6	27	23	1	5	--	--	3	8
Great Britain									
Grande-Bretagne	230 762	55 881	5 176	32	3 176	--	--	475	3 651
Greece									
Grèce	131 990	10 460	61	11	65	--	--	35	100
Hungary									
Hongrie	93 032	10 220	6 602	16	2 175	--	--	98	2 273
Iceland									
Islande	103 000	270	3	1	4	--	--	7	11
Ireland									
Irlande	84 405	5 959	4 474	26	1 359	--	--	35	1 394
Italy									
Italie	301 268	57 190	55 599	228	25 769	--	--	6 013	31 782
Latvia									
Lettonie	63 700	2 510	500	4	175	--	--	42	217
Liechtenstein	160	29	22	--	9	--	--	3	12
Lithuania									
Lituanie	65 200	3 710	3 119	6	666	--	--	80	746

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Paroisse ou quasi-paroisse	Missions		Autres centres pastoraux	
						avec un prêtre résident	sans prêtre résident		
Luxembourg	2 586	410	386	1	275	--	--	--	275
Macedonia (Former Yugoslav Rep)									
Macédoine (ex Rép. youg.)	40 887	4 400	63	1	25	--	2	--	27
Malta Malte	316	378	347	2	80	--	--	2	82
Moldova, Republic of République de Moldova	33 700	4 340	15	2	7	--	--	--	7
Monaco	1	30	27	1	6	--	--	2	8
Netherlands Pays-Bas	40 844	15 450	5 709	8	1 718	--	--	108	1 826
Norway Norvège	323 895	4 360	41	3	33	--	--	--	33
Poland Pologne	312 677	38 590	36 853	43	9 514	--	--	777	10 291
Portugal	92 389	10 800	9 948	21	4 346	--	--	2 516	6 862
Romania Roumanie	237 500	22 680	2 654	12	1 799	--	--	14	1 813
Russian Fed. (in Europe) Féd. de Russie (d'Europe)	4 551 885	130 090	306	2	86	--	--	--	86
San Marino Saint-Marin	61	25	24	--	12	--	--	--	12

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Paroisse ou quasi-paroisse	Missions		Autres centres pastoraux	
						avec un prêtre résident	sans prêtre résident		
Slovakia									
Slovaquie	49 450	5 360	3 652	7	1 415	--	--	35	1 450
Slovenia									
Slovénie	20 248	1 980	1 654	3	797	--	--	53	850
Spain									
Espagne	504 782	39 210	36 956	68	21 641	--	--	4 312	25 953
Svalbard and Jan Mayen Is.									
Svalbard et Île Jan Mayen	62 422	--	--	--	--	--	--	--	--
Sweden									
Suède	440 945	8 830	165	1	40	--	--	--	40
Switzerland									
Suisse	41 293	7 040	3 266	8	1 668	--	--	270	1 938
Ukraine	603 700	51 640	5 752	14	3 323	--	--	141	3 464
Yugoslavia									
Yougoslavie	81 376	7 931	446	5	214	--	--	5	219
TOTAL EUROPE	10 504 507	711 497	288 953	714	137 484	--	2	20 006	157 492

POPULATION ET STRUCTURE ECCLÉSIASTIQUES
(au 31 décembre 1995)

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Paroisse ou quasi-paroisse	Missions		Autres centres pastoraux	
						avec un prêtre résident	sans prêtre résident		
OCEANIA – OCÉANIE									
Australia Australie	7 687 033	18 050	5 102	32	1 426	--	--	112	1 538
Canton and Enderbury Is. Îles Canton et Enderbury	70	--	--	--	--	--	--	--	--
Cook Islands Îles Cook	236	20	3	1	15	8	7	--	30
Fiji Fidji	18 274	796	79	1	34	--	--	3	37
Guam	541	136	115	1	23	--	3	--	26
Kiribati	728	74	39	1	22	--	--	--	22
Marianas Mariannes	476	63	56	1	10	2	--	--	12
Marshall Islands Îles Marshall	181	50	4	1	4	--	7	--	11
Micronesia, Fed. S. Micronésie, E. féd.	784	107	56	1	20	--	2	6	28
Nauru	21	7	3	--	1	--	--	--	1
New Caledonia Nouvelle-Calédonie	19 079	165	106	1	38	--	131	--	169
New Zealand Nouvelle-Zélande	268 676	3 540	501	7	282	--	54	23	359
Nive Nioué	260	3	--	--	1	1	--	--	2

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Paroisse ou quasi-paroisse	Missions		Autres centres pastoraux	
						avec un prêtre résident	sans prêtre résident		
Palau									
Palaos	459	16	8	--	2	--	1	6	9
Papua New Guinea Papouasie-Nouvelle- Guinée	462 840	4 070	1 425	18	380	--	1 783	72	2 235
Polynesia, French Polynésie française	4 000	220	89	2	85	--	23	--	108
Samoa	2 831	166	37	1	27	--	--	--	27
Samoa, American Samoa américaines	199	56	9	1	8	--	25	1	34
Solomon Islands Îles Salomon	28 896	380	72	3	28	--	47	2	77
Tokelau Islands Îles Tokélaou	12	2	1	1	2	--	--	--	2
Tonga	750	96	14	1	13	--	--	--	13
Tuvalu Islands Îles Tuvalu	26	9	--	1	1	--	--	--	1
Vanuatu	12 189	159	26	1	18	--	--	--	18
Wake Island Île de Wake	8	--	--	--	2	--	--	--	2
Wallis and Futuna Islands Îles Wallis-et-Futuna	200	15	15	1	5	--	--	11	16
TOTAL OCEANIA	8 508 769	28 200	7 760	77	2 447	11	2 083	236	4 777
TOTAL WORLD	135 789 528	5 687 374	989 366	2 748	220 077	922	110 502	86 691	418 192

POPULATION ET STRUCTURE ECCLÉSIASTIQUES
(au 31 décembre 1995)

Pays	Surface (km ²)	Habitants (milliers)	Catholiques (milliers)	Circonscriptions ecclésiastiques	Centres pastoraux				Total
					Paroisse ou quasi-paroisse	Missions		Autres centres pastoraux	
						avec un prêtre résident	sans prêtre résident		
RÉCAPITULATIF									
TOTAL AFRICA	30 306 780	725 850	107 077	462	9 692	694	71 548	961	82 895
TOTAL AMERICA									
NORTH	21 524 648	292 762	69 614	267	24 764	20	73	2 562	27 419
TOTAL CENT. AMER.									
MAINLAND	2 481 366	123 541	115 721	136	6 742	9	2 041	6 979	15 771
TOTAL CENT. AMER. ANTILLES	234 656	35 890	22 941	51	1 551		223	3 202	4 976
TOTAL AMERICA SOUTH	17 818 694	313 354	276 090	570	19 065	11	2 713	45 203	66 992
TOTAL AMERIQUE	42 059 364	765 547	484 366	1 024	52 122	40	5 050	57 946	115 158
TOTAL ASIA MIDDLE-EAST	3 842 324	198 430	3 152	83	1 541			109	1 650
TOTAL ASIA SOUTH-EAST, FAR EAST	40 567 784	3 257 850	98 058	388	16 791	177	31 819	7 433	56 220
TOTAL ASIA	44 410 108	3 456 280	101 210	471	18 332	177	31 819	7 542	57 870
TOTAL EUROPE	10 504 507	711 497	288 953	714	137 484		2	20 006	157 492
TOTAL OCEANIA	8 508 769	28 200	7 760	77	2 447	11	2 083	236	4 777
TOTAL WORLD	135 789 528	5 687 374	989 366	2 748	220 077	922	110 502	86 691	418 192

DEUXIEME PARTIE

Renseignements relatifs aux articles 2 à 7 de la Convention

I. CADRE JURIDIQUE GÉNÉRAL INTERDISANT ET ÉLIMINANT LA DISCRIMINATION RACIALE

6. Avant que de traiter de la mise en œuvre des articles 2, 3, 5 et 7 de la Convention, nous analyserons brièvement le cadre juridique général d'où il ressort que la discrimination raciale est interdite et éliminée et où sont encouragés et confirmés la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et dans tous les secteurs de la vie publique.

A. Prémisses de caractère général

7. En ce qui concerne les renseignements concernant les mesures d'ordre législatif relatives à l'élimination de la discrimination raciale de la part du Saint-Siège, nous tenons à préciser que, s'il n'est pas possible de répondre dans l'ordre juridique à toutes les demandes spécifiques faites dans le document des "Principes directeurs" (CERD/C/70/Rev.3), il ressort à l'évidence de la nature même de l'Église catholique et de l'esprit de sa législation que la discrimination raciale est rejetée et condamnée et que l'Église a une attitude positive visant à favoriser l'intégration multiraciale.

8. En effet, il convient de rappeler un élément de grande importance juridique, à savoir que l'Église catholique est, de par sa nature et dans la réalité, *universelle* et par conséquent "l'Église [...] a le devoir et le droit inné [...] de prêcher l'Évangile à toutes les nations" (can. 747, par. 1). Sa législation concerne des personnes des divers continents et de races différentes, et elle établit de manière absolue l'égalité de tous les fidèles; elle protège efficacement et positivement la convivialité et l'intégration multiraciale, condamnant implicitement toute forme de racisme.

9. Sur la base de ce principe d'égalité fondamentale, les fidèles (la notion de *fidèle* coïncide avec celle de "sujet de droit" [can. 96] dans l'Église) ont les mêmes droits, les mêmes devoirs, et ils possèdent la même capacité juridique. Dans la législation canonique, la diversité ne résulte pas des différences de statut juridique des personnes dans leur être (principe de l'égalité juridique entre les sujets), mais de la condition juridique propre à chacun, en fonction de la diversité des vocations et de la différence des rôles.

10. L'Église catholique, dans la législation qui lui est propre, confirme clairement deux principes fondamentaux qui se présentent comme des mesures destinées à sauvegarder les principes exposés aux points 1 à 5 de l'alinéa A sous l'intitulé Article 2 au paragraphe 10 du document des "Principes directeurs" :

a) En premier lieu, l'Église catholique affirme son droit à défendre les valeurs et les droits fondamentaux (parmi lesquels figure évidemment la non-discrimination multiraciale) : "Il appartient à l'Église d'annoncer en tout temps et en tout lieu les principes de la morale, même en ce qui concerne l'ordre social, ainsi que de porter un jugement sur toute réalité humaine, dans la mesure où l'exigent les droits fondamentaux de la personne ou le salut des âmes" (can. 747, par. 2);

b) En second lieu, elle établit de manière explicite la prépondérance des obligations internationales contractées par les conventions que le Siège apostolique a souscrites avec les États ou d'autres sociétés politiques. En particulier, les conventions contractées par le Saint-Siège se situent à un niveau supérieur à la loi ordinaire, étant sauf le plein respect des domaines de sa propre législation "qui relèvent essentiellement de la compétence nationale" interne (domaine réservé) (par. 7 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies). Les conventions dont il est question deviennent des normes dans la législation du Saint-Siège : "Les canons du Code n'abrogent pas les conventions conclues par le Siège apostolique avec [...] les sociétés politiques et n'y dérogent pas; ces conventions gardent donc leur vigueur telles qu'elles existent présentement nonobstant les dispositions contraires du présent Code" (can. 3).

B. Exposé de la doctrine qui fonde la législation canonique

11. Le canon 748, paragraphe 2, consacre la liberté de conscience et de religion, présupposé, principe et fondement de toute autre liberté, humaine et civile, individuelle et communautaire : "Il n'est jamais permis à personne d'amener quiconque par contrainte à adhérer à la foi catholique contre sa conscience".

12. Le canon 219 consacre le droit au choix de son état de vie à l'intérieur de l'Église catholique, résultant d'une option libre et d'une décision consciente. Ce droit comprend la garantie de l'immunité par rapport à toute coercition : pour décider de son statut au sein de l'Église, on a le droit de ne pas rencontrer d'obstacles indus dans la mise en œuvre de la décision prise : "Tous les fidèles jouissent du droit à n'être soumis à aucune contrainte dans le choix d'un état de vie".

13. Par le canon 215, tous les fidèles se voient reconnu le droit naturel d'association, fondé directement sur la nature sociale de la personne humaine et sur la nature sociale de l'Église, et de même le droit de réunion, par lequel est définie la liberté des fidèles de se réunir à des fins conformes à leur vocation chrétienne dans le monde : "Les fidèles ont la liberté de fonder et de diriger librement des associations [...], ainsi que de se réunir afin de poursuivre ensemble ces mêmes fins".

14. Le droit originaire de la personne, découlant de la loi naturelle elle-même, au respect de sa bonne réputation, avec le devoir corrélatif de respecter le droit de toute personne à protéger son intimité, sont consacrés par le canon 220. Aucun individu ne pourra donc être soumis à des ingérences arbitraires dans sa vie privée, dans sa famille, dans sa maison et dans sa correspondance : "Il n'est permis à personne de porter atteinte d'une manière illégitime à la bonne réputation d'autrui, ni de violer le droit de quiconque à préserver son intimité".

15. Le canon 223, au paragraphe premier, impose des limites intrinsèques à l'exercice des droits : le bien commun de l'Église, le respect des droits d'autrui et les devoirs envers les autres, limites qui doivent être respectées par le fidèle lui-même :

"Par. 1. Dans l'exercice de leurs droits, les fidèles, tant individuellement que groupés en associations, doivent tenir compte du bien commun de l'Église, ainsi que des droits des autres et des devoirs qu'ils ont envers eux."

Dans le deuxième paragraphe, on précise les limites extrinsèques à l'exercice de ces droits, mises par l'autorité ecclésiastique pour sauvegarder le bien commun :

"Par. 2. En considération du bien commun, il revient à l'autorité ecclésiastique de régler l'exercice des droits propres aux fidèles."

Dans les deux cas, il s'agit de limites mises "à l'exercice des droits" et non de limites aux droits eux-mêmes, conformément aux principes généraux du droit international des droits de l'homme.

II. MISE EN ŒUVRE DES ARTICLES 2, 3, 5 ET 7

Article 2

Alinéa A. Renseignements sur les mesures d'ordre législatif, judiciaire et administratif

16. Le premier paragraphe du canon 204, reprenant la définition de la notion de "fidèle", qui équivaut à la notion de "sujet de droit" dans l'Église, exprimée par le canon 96 — "par le baptême, un être humain est incorporé à l'Église du Christ et y est constitué comme personne avec les obligations et les droits qui sont propres aux chrétiens..." —, souligne fermement l'égalité radicale de tous les membres de l'Église, reconnaît dans l'élément de la "communion" le concept de base qui fonde cette égalité radicale et lie tous les fidèles à l'œuvre que l'Église est appelée à accomplir dans le monde :

"Par. 1. Les fidèles du Christ sont ceux qui, en tant qu'incorporés au Christ par le baptême, sont constitués en peuple de Dieu et qui, pour cette raison, faits participants à leur manière à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, sont appelés à exercer, chacun selon sa condition propre, la mission que Dieu a confiée à l'Église pour qu'elle l'accomplisse dans le monde."

17. En se fondant sur le principe établi par le canon 204, le canon 208 consacre une parfaite égalité entre tous les fidèles, égalité qui concerne la "dignité" de la personne de même que son "activité" : "Entre tous les fidèles, du fait de leur régénération dans le Christ, il existe quant à la dignité et à l'activité, une véritable égalité...". Même si les droits énumérés dans le Titre I ne sont pas formellement qualifiés de "fondamentaux" ou "originaires", la doctrine canonique admet généralement qu'ils possèdent le caractère d'authentiques droits "primaires" ou "constitutionnels", c'est-à-dire de droits qui sont partie intégrante de la constitution même de l'Église. Ce sont en effet des droits innés — *iura nativa* — concernant la condition de liberté et de dignité du fidèle, et antérieurs à toute formulation en droit positif.

Article 3

Alinéa A. Condamnation de la ségrégation raciale

18. On trouvera dans les 12 paragraphes ci-dessous des extraits des interventions du Saint-Père faites en 1992 et en 1993 et qui portent sur le racisme et la xénophobie.

Au Conseil régional du Latium (3 février 1992)

19. "On sait que le Latium accueille le plus grand nombre d'immigrés qui n'appartiennent pas à l'Union européenne et personne n'ignore les problèmes qu'entraîne ce phénomène, ainsi que l'urgence d'y porter remède. La dure réalité de l'immigration demande qu'on y accorde beaucoup d'attention, car elle tend à devenir plus grave en raison des situations nouvelles survenues dans divers pays. Nous sommes en face d'un événement de vastes proportions, ainsi que cela s'est produit d'autres fois dans l'histoire de l'humanité. Il faut donc faire face avec courage et confiance aux différents besoins, afin que la société d'aujourd'hui sache éviter toute forme de discrimination raciale et promouvoir le sens de la justice et de la solidarité humaine."

Aux représentants des autres religions, à Ziguinchor (Sénégal, 20 février 1992)

20. "L'origine et la destinée divine de l'homme sont les fondements de sa dignité. Personne n'a le droit de mépriser un autre être humain, surtout le plus faible. Il n'y a aucune justification pour la discrimination, sur la base de la race, de la religion, du sexe ou de la situation sociale : chaque personne est à respecter."

Pour le XXVIIe anniversaire de la Déclaration conciliaire Nostra aetate (28 octobre 1992)

21. "De manière plus générale, devant les épisodes courants de xénophobie, de tensions raciales et de nationalismes extrémistes et fanatiques, je ressens le devoir de répéter que toute forme de racisme est un péché contre Dieu et contre l'homme, car toute personne humaine porte imprimée en elle l'image divine."

À des évêques de la République fédérale d'Allemagne en visite ad limina (14 novembre 1992)

22. "Il faut tout faire pour empêcher la diffusion du racisme et du nationalisme."

À des évêques de la République fédérale d'Allemagne en visite ad limina (4 décembre 1992)

23. "L'enseignement de la religion peut éloigner le danger de fausses idoles, telles que le nationalisme et le racisme."

Aux hôtes et aux volontaires du restaurant populaire de Colle Oppio, Rome (20 décembre 1992)

24. "Rome doit refuser toute forme de racisme et de xénophobie. Et, à cet égard, il y a trois principes pour l'engagement du diocèse : réaffirmer l'ancienne qualité de Rome, ville accueillante et ouverte, en harmonie avec son histoire chrétienne; refuser toute forme de racisme et de xénophobie et transmettre en permanence un message de respect et d'accueil envers les personnes de cultures et de nations différentes; mobiliser les forces bénévoles, si nombreuses et si riches, en les orientant vers le service de ceux qui sont appelés 'étrangers', à l'état civil mais non pas dans la perspective de la foi et de l'humanité commune. Je voudrais dire plus : la Rome chrétienne désire défendre une ligne culturelle qui considère les immigrés non seulement comme des pauvres à accueillir, ni seulement comme des citoyens dont il faut respecter les droits, mais comme des

membres potentiels à intégrer dans la société, à laquelle ils peuvent apporter de nouvelles énergies et des contributions originales."

Aux évêques de Hongrie en visite ad limina (28 janvier 1993)

25. "Il est urgent que s'instaure une collaboration constructive contre le réveil du racisme et de l'antisémitisme en Europe."

Lettre à l'évêque de Bielsko-Zywiec à l'occasion du cinquantième anniversaire du premier transport de Tziganes vers le camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau (7 avril 1993)

26. "Auschwitz constitue pour nous, hommes du XXe siècle, un avertissement toujours actuel; c'est un cri dramatique en faveur du respect de la dignité et des droits inaliénables aussi bien des êtres humains pris singulièrement que des nations tout entières. Il faut rappeler cela, surtout aujourd'hui, quand, au cœur même de l'Europe, explosent de nouveaux foyers de discrimination et de haine sur une base ethnique, qui engendrent abus de pouvoirs, violence et effusion du sang innocent. [...] En cette occasion, je veux prononcer des paroles de solidarité chrétienne envers tout le peuple des Rom — si douloureusement éprouvé pendant la Deuxième Guerre mondiale —, peuple qui malheureusement, aujourd'hui encore, en divers pays, est l'objet de préjugés, d'actes d'intolérance et même d'une discrimination ouverte, bien qu'il possède un droit inaliénable à obtenir une place digne dans la vie sociale et une identité socioculturelle propre."

Au Président de la République du Soudan, Khartoum (10 février 1993)

27. "Dans un pays multiracial et multiculturel, une stratégie d'affrontement ne peut jamais apporter la paix et le progrès. Seul le respect des droits de l'homme, garanti légalement dans un système de justice et d'égalité pour tous, peut créer les conditions justes d'une coexistence et d'une coopération pacifiques, au service du bien commun. Aussi mon espoir pour votre pays peut-il s'exprimer plus concrètement dans le profond désir de voir tous ses citoyens — sans aucune discrimination fondée sur l'origine ethnique, les données culturelles, le niveau social ou les convictions religieuses — prendre une part responsable à la vie de la nation, contribuant par leur diversité à la richesse de la communauté nationale tout entière. [...] L'Église aborde cette question essentiellement selon un point de vue humanitaire et moral. L'obligation universelle de comprendre et de respecter la variété et la richesse des autres peuples, sociétés, cultures et religions, repose sur deux principes fondamentaux. Le premier, c'est la dignité inaliénable de toute personne, indépendamment de ses origines nationale, culturelle, ethnique ou raciale, ou de sa croyance religieuse; cette dignité signifie que lorsque des hommes s'unissent en groupes, ils ont le droit de jouir d'une identité collective. Ainsi, les minorités ont le droit d'exister, à l'intérieur d'un pays, avec leur langue, leur culture et leurs traditions propres, et l'État est moralement obligé de faire place à ces identités et à ces expressions particulières. Le second, c'est l'unité fondamentale de la race humaine, qui tire son origine du Dieu créateur de toutes choses; cette unité implique qu'aucun groupe ne puisse se sentir supérieur à un autre. Elle implique pareillement que l'intégration puisse s'édifier sur une solidarité effective, dépourvue de toute discrimination."

À des représentants des communautés juives, à l'occasion du concert commémoratif de la Shoah (7 avril 1994)

28. "Actuellement, on rencontre de nouvelles et nombreuses manifestations d'antisémitisme, de xénophobie et de haine raciale qui ont été les germes de crimes indicibles. L'humanité ne peut permettre que cela se reproduise. [...] Devant les dangers qui menacent les fils et les filles de la génération actuelle, les chrétiens et les juifs ont beaucoup à offrir à un monde qui lutte pour distinguer le bien du mal, un monde appelé par le Créateur à défendre et à protéger la vie, mais qui est aussi désarmé devant des voix qui répandent des valeurs qui ne mènent qu'à la mort et à la destruction."

Message pour la Journée mondiale des migrants (6 août 1993)

29. "La mission de l'État est de faire en sorte que les familles des émigrés, compte tenu de leurs exigences particulières, ne soient pas privées de ce qu'il assure ordinairement aux familles de ses propres citoyens. Il appartient en particulier à l'État de les défendre contre toute tentative d'exclusion et de racisme, en promouvant une culture de solidarité qui soit convaincue et efficace."

Aux évêques de Californie, du Nevada et de Hawaïi (États-Unis) en visite ad limina (4 décembre 1993)

30. "Dans votre ministère pastoral, vous êtes souvent confrontés aux manifestations d'un racisme persistant qui mine les fondements d'une société juste et démocratique. Le racisme est une injustice intolérable à cause des conflits sociaux qu'il provoque, et plus encore à cause de la manière dont il avilit la dignité inaliénable de tous les êtres humains, quelle que soit leur origine raciale ou ethnique. Vos fréquentes déclarations sur ces sujets, et la grande diversité des activités pastorales en faveur des différents groupes ethniques présents dans vos diocèses, loin d'avaliser la séparation ou l'isolement des groupes et des communautés, sont destinées à répondre à la vocation de l'Église comme signe et instrument de la plus large unité de toute la famille humaine. Avec un autre groupe d'évêques, j'ai parlé des besoins et de la contribution particulière à la vie de l'Église des nombreuses communautés hispaniques dans vos diocèses. En appuyant un plan pastoral national catholique pour les Noirs, vous avez montré votre estime et votre soutien aux croyants qui désirent être 'vrais Noirs et authentiques catholiques'. J'exprime aussi ma satisfaction devant votre engagement à promouvoir la solidarité avec la communauté des autochtones américains, spécialement en ce qui concerne la justice sociale dans les domaines de la santé, du logement, de l'emploi et de l'éducation. Le succès de toutes ces actions dépend largement des efforts menés pour le renouveau de la vie familiale, des écoles paroissiales, le ministère auprès des jeunes marginalisés, et de la promotion des vocations au sein des différents groupes."

Alinéa B. État des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud

31. L'annonce de l'établissement des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la République sud-africaine, le samedi 5 mars 1994, a été faite quelques semaines après l'entrée en fonctions du "*Transitional Executive Council*" et l'approbation de la constitution provisoire de

cet État. La décision prise par le Saint-Siège d'accueillir la requête du Gouvernement sud-africain de nouer des relations diplomatiques revêt une double signification : d'une part, celle d'une juste reconnaissance des efforts persévérants fournis par les principales parties impliquées dans le processus des négociations en faveur d'une transition pacifique vers le "nouvel État sud-africain", et, d'autre part, cette décision avait aussi pour raison d'être de rassurer tous les catholiques sud-africains et de les encourager à continuer d'apporter leur contribution constructive à la réconciliation authentique de leur pays. Le 25 juin 1994, le Délégué apostolique à Pretoria a été nommé Nonce apostolique.

32. Le Saint-Siège, notamment par l'entremise de la Délégation apostolique instituée en 1922, a saisi toutes les occasions d'apporter son soutien et de manifester son approbation à l'action des évêques dans le souci constant de favoriser la cause de la pacification et de la défense des droits fondamentaux de l'homme. Au cours des années passées, le Saint-Siège a fait maintes démarches afin de renforcer les raisons d'entrer en dialogue et d'entreprendre des processus de paix et de réconciliation entre toutes les composantes de la société sud-africaine. On peut rappeler ainsi, entre autres, l'audience accordée par le Saint-Père, il y a déjà 12 ans, au Président alors en fonctions P. W. Botha, les missions accomplies par le cardinal Roger Etchegaray en 1988 et en 1991, l'audience pontificale au leader de l'ANC, M. Nelson Mandela, en juin 1990, et, en dernier lieu, la visite au Vatican du Président F. W. De Klerk, le 13 décembre 1993.

33. Les 17 et 18 septembre 1995, le Saint-Père s'est rendu en visite pastorale en Afrique du Sud pour présider la phase célébrative de l'Assemblée spéciale pour l'Afrique du Synode des évêques. Devant 500 000 personnes, parmi lesquelles le Président Mandela, les Vice-Présidents De Klerk et Nbeki, à l'hippodrome de Germiston (Johannesburg), le pape a rappelé les grands défis qui se présentent au continent africain et il a affirmé que "la solidarité est avant tout la réponse nécessaire pour surmonter la complète faillite morale que constituent les préjugés raciaux et les rivalités ethniques".

Article 5

Alinéa A. Le droit à un traitement égal devant les tribunaux

34. Les trois paragraphes du canon 221 ont une double finalité : énoncer les différents droits des fidèles en rapport avec l'administration de la justice dans l'Église, et réunir une série de garanties juridiques pour la protection des autres droits du sujet, dans le but d'éviter, entre autres, les abus éventuels provenant du comportement arbitraire de l'autorité. À cette fin, trois droits fondamentaux sont définis pour la protection juridique de ceux qui sont soumis à la juridiction ecclésiastique :

a) Le droit de défendre ses droits devant les tribunaux : "Par. 1. Il appartient aux fidèles de revendiquer légitimement les droits dont ils jouissent dans l'Église et de les défendre devant le for ecclésiastique compétent, selon le droit".

b) Le droit à être jugé dans un procès équitable : "Par. 2. Les fidèles ont aussi le droit, s'ils sont appelés en jugement par l'autorité compétente, d'être jugés selon les dispositions du droit qui doivent être appliquées avec équité".

c) Le principe de légalité en matière pénale : "Par. 3. Les fidèles ont le droit de n'être frappés de peines canoniques que selon la loi".

35. Le canon 1321 protège l'individu de l'arbitraire, en définissant les éléments objectifs et subjectifs du délit, ainsi que le principe de la légalité pénale :

"Par. 1. Nul ne sera puni à moins que la violation externe de la loi ou du précepte ne lui soit gravement imputable du fait de son dol ou de sa faute.

Par. 2. Sera frappée de la peine fixée par la loi ou le précepte la personne qui a violé délibérément la loi ou le précepte; mais celle qui l'a fait par omission de la diligence requise ne sera pas punie, à moins que la loi ou le précepte n'en dispose autrement."

36. Le canon 1347, paragraphe 1, ainsi que le canon 1395, paragraphe 1, interdisent d'infliger aucune peine grave si le coupable n'a pas été averti au moins une fois de mettre fin à sa contumace, en lui accordant un délai convenable pour qu'il se réforme :

"Une censure ne peut être infligée valablement à moins qu'auparavant le coupable n'ait été averti au moins une fois d'avoir à mettre fin à sa contumace, et qu'un tempus convenable ne lui ait été donné pour venir à résipiscence."

Alinéa C. Participation des fidèles à l'apostolat et aux charges ecclésiales

37. Le canon 208, après avoir déclaré l'égalité entre tous les fidèles, en se référant à la collaboration de tous à l'activité de l'Église, détermine qu'en vertu de cette égalité "tous coopèrent à l'édification du Corps du Christ, selon la condition et la fonction propres de chacun".

38. Le canon 211 confirme le droit à l'apostolat. Ce droit inné ne provient pas d'une concession de l'autorité mais de la vocation propre à chaque fidèle en vertu de son baptême et de la confirmation. C'est un droit authentique, parce que l'apostolat a une dimension externe et donne au fidèle le droit, *erga omnes*, d'être respecté dans l'accomplissement légitime de son activité apostolique : "Tous les fidèles ont le devoir et le droit de travailler à ce que le message divin du salut atteigne sans cesse davantage tous les hommes."

39. En vertu des prescriptions du canon 212, tout fidèle a le droit de s'adresser à l'autorité ecclésiastique, non seulement pour soumettre des requêtes qui demandent une réponse concrète, mais encore pour exprimer des points de vue et des difficultés, par écrit ou oralement, individuellement ou collectivement, sur les activités de l'Église qui appellent particulièrement l'attention :

"Par. 1. Les fidèles ont la liberté de faire connaître aux Pasteurs de l'Église leurs besoins [...], ainsi que leurs souhaits.

Par. 3. Ils ont le droit et même parfois le devoir de donner aux Pasteurs sacrés leur opinion sur ce qui touche le bien de l'Église et de le faire connaître aux autres fidèles [...], en tenant compte de l'utilité commune et de la dignité des personnes."

40. Les fidèles "sont tenus, en vertu du canon 222, paragraphe 2, par l'obligation de promouvoir la justice sociale et encore [...] de secourir les pauvres sur leurs revenus personnels".

Ainsi le canon décrète l'obligation, qui devient donc un droit, pour le simple fidèle, en vertu de la fraternité et de la solidarité universelles, de promouvoir une justice sociale authentique, qui comprend aussi l'égalité multiraciale. Les manières concrètes de promouvoir la justice sociale dépendront, en pratique, des attitudes, des possibilités et de la condition de chaque fidèle.

41. Le canon 227 déclare que les laïcs ont une double liberté dans le domaine des intérêts et des activités temporels, par rapport aux autorités civiles, par la reconnaissance des droits imprescriptibles fondamentaux de tout citoyen, et par rapport aux autorités ecclésiastiques, par la reconnaissance de leur légitime autonomie : "Les fidèles laïcs ont le droit de se voir reconnaître dans le domaine de la cité terrestre la liberté qui appartient à tous les citoyens."

42. Le canon 228 ne définit pas un droit à proprement parler, mais la capacité de tout fidèle à être désigné par l'autorité légitime pour remplir des offices et charges ecclésiastiques, selon les dispositions du droit, et aussi de participer à des organismes collégiaux, d'être "experts" et "conseillers" :

"Par. 1. Les laïcs [...] ont capacité à être admis par les Pasteurs sacrés à des offices et charges ecclésiastiques qu'ils peuvent exercer selon les dispositions du droit.

Par. 2. Les laïcs [...] ont capacité à aider les Pasteurs de l'Église comme experts ou conseillers, même dans les conseils selon le droit."

43. Le canon 231 concerne les laïcs qui se consacrent à un service particulier, perpétuel ou temporaire, de l'Église. En justice, une rémunération appropriée leur est due, leur permettant de pourvoir convenablement au soutien du noyau familial. Ils ont en outre le droit à toutes les prestations sociales et civiles prévues par la législation civile :

"Par. 2. Ils [les laïcs] ont le droit à une honnête rémunération selon leur condition et qui leur permette de pourvoir décentement à leurs besoins et à ceux de leur famille, en respectant les dispositions du droit civil; de même, ils ont droit à ce que leur soient dûment assurées prévoyance, sécurité sociale et assistance médicale."

44. L'ordination au Sacerdoce ministériel n'est pas une disposition d'ordre juridique, mais relève de la constitution fondamentale de l'Église. En conséquence, ne s'agissant pas d'une "fonction", elle ne peut être considérée comme un "droit".

Article 7

Alinéa A. Éducation et enseignement

La doctrine canonique

45. Le canon 227 reconnaît aux fidèles le droit à l'éducation chrétienne, un droit qui trouve son fondement dans la vocation commune des baptisés à prendre part à l'œuvre évangélisatrice de l'Église. L'éducation chrétienne ne se limite pas à la transmission d'éléments purement théoriques, elle comprend aussi le droit à la formation qui convient pour acquérir la maturité de la personne humaine : "Les fidèles ont le droit à l'éducation chrétienne, par laquelle ils sont dûment formés à acquérir la maturité de la personne humaine".

46. Le canon 218 consacre formellement, pour ceux qui s'adonnent à l'étude des sciences sacrées, la liberté nécessaire de recherche et d'expression, c'est-à-dire le droit à l'information et le droit de diffuser leur pensée, corollaire du droit précédent à l'éducation chrétienne :
"Ceux qui s'adonnent aux disciplines sacrées jouissent d'une juste liberté de recherche comme aussi d'expression prudente de leur opinion dans les matières où ils sont compétents."

47. Le canon 229 définit en premier lieu le droit et le devoir des fidèles laïcs de faire les études qui leur permettent de recevoir la formation doctrinale nécessaire pour vivre en plénitude leur vocation chrétienne. Il précise en outre que ce droit inclut la possibilité pour les fidèles d'accéder au niveau de l'enseignement supérieur. Enfin, comme conséquence de ces prescriptions, le canon consacre le droit fondamental des laïcs de pouvoir enseigner les sciences sacrées, une fois acquise la formation nécessaire :

"Par. 1. Les laïcs [...] jouissent du droit d'acquérir la connaissance de cette doctrine [chrétienne], connaissance appropriée aux aptitudes et à la condition de chacune.

Par. 2. Ils jouissent aussi du droit d'acquérir une connaissance plus profonde des sciences sacrées enseignées dans les universités ou facultés ecclésiastiques et dans les instituts de sciences religieuses, en fréquentant les cours et en acquérant les grades académiques.

Par. 3. Ils ont capacité à recevoir [...] le mandat d'enseigner les sciences sacrées."

48. D'après les canons 226, 793 et 1136, s'impose aux parents la grave obligation juridique de l'éducation chrétienne de leurs enfants, en usant de toutes les possibilités que comporte l'éducation. Cette obligation s'accompagne, évidemment, du droit primaire reconnu aux parents d'"éduquer leurs enfants", de "pourvoir de leur mieux à l'éducation tant physique, sociale et culturelle que morale et religieuse de leurs enfants", ainsi que "le droit de choisir les moyens et les institutions par lesquels [...] ils pourront le mieux pourvoir à l'éducation catholique de leurs enfants".

Les institutions d'éducation catholique

49. Dans le monde, les écoles catholiques, de tout ordre et niveau, sont environ 170 000, avec plus de 42 millions d'élèves. En Europe, il y en a plus de 30 000, avec environ 8 millions d'élèves (données communiquées au congrès du Comité européen pour l'enseignement catholique tenu à Augsbourg du 31 octobre au 3 novembre 1996).

50. Dans certains pays occidentaux, où est assurée la parité entre l'école publique et l'école privée, le nombre des élèves augmente constamment. D'après la Conférence épiscopale allemande, l'Allemagne a connu une augmentation de 8,2 % ces trois dernières années et, au cours de 1998, les inscriptions ont augmenté de 25 000 unités. Aux États-Unis également, l'école catholique a un grand prestige, ce que montre la progression constante des inscriptions : 20 000 de plus enregistrées chaque année par les institutions catholiques américaines depuis 1990.

51. Dans les pays de l'Est européen, l'école catholique renaît lentement et avec peine, car elle doit faire face à des conditions très difficiles du point de vue économique. Les difficultés résultent aussi d'une certaine ambiguïté de la législation et de la nécessité de former du personnel compétent, surtout des enseignants. Par exemple, la Roumanie, qui comptait 300 écoles catholiques avant l'avènement du communisme, n'en compte actuellement que quelques dizaines.

52. Dans de nombreux pays du Moyen-Orient et d'Asie, l'activité des écoles catholiques dépasse de beaucoup l'importance numérique des catholiques et des chrétiens; elle apporte une contribution culturelle et scolaire qualifiée; en outre, elle représente souvent l'unique possibilité de témoignage évangélique.

Activités particulières

53. Il vaut la peine de prendre en considération l'intense activité de formation d'enseignants et d'étudiants assurée à Parme (Italie) par le Centro Educazione alla Mondialità, au Centre xavérien d'animation missionnaire. Le Centre publie également une revue pédagogique mensuelle. En Allemagne, certains diocèses comme Hildesheim organisent des rencontres de jeunes de différentes nationalités et origines pour favoriser l'intégration des étrangers en Allemagne.

54. La Bosnie donne un exemple remarquable d'éducation à la tolérance : l'archidiocèse de Sarajevo a récemment fondé trois écoles, appelées "Écoles pour l'Europe", dans le but de former les élèves de différentes confessions religieuses, de même que d'autres n'appartenant à aucune religion, au respect mutuel, au dialogue et à la paix. Ces écoles sont fréquentées actuellement par environ 1 600 élèves serbes, bosniaques et croates. Dans un proche avenir, l'archidiocèse de Sarajevo a l'intention de fonder d'autres "Écoles pour l'Europe" dans 11 villes de Bosnie.

55. À Jérusalem, le "Schmidt's Girls College", fondé en 1886 et dirigé par les sœurs de Maria Ward, accueille environ 480 élèves de 4 à 19 ans. Les deux tiers sont de religion islamique et un tiers de religion chrétienne. Les enseignants sont Palestiniens et d'autres nationalités. Cette école se situe à l'avant-garde de l'éducation à la tolérance et surtout elle donne un exemple concret de la possibilité d'une convivialité pacifique entre personnes appartenant à des religions et à des nationalités différentes.

Statistiques concernant l'enseignement catholique

56. On trouvera dans les deux sections ci-dessus nombre de renseignements statistiques et autres sur l'enseignement : la première (de la page 40 à la page 58) les présente par grandes régions du monde et par pays; la deuxième concerne tout particulièrement l'Australie, le Canada et la Terre sainte.

1. Statistiques mondiales

57. Les tableaux suivants présentent les données statistiques sur l'enseignement pour 1995, publiées par le Service des statistiques de l'Église, relatives aux écoles maternelles, aux écoles élémentaires ou primaires, aux écoles secondaires, et aux établissements d'enseignement supérieur et universités.

58. La Congrégation pour l'éducation catholique, dicastère compétent du Saint-Siège pour les questions concernant l'éducation et les écoles, a fourni les données suivantes sur l'activité de l'école catholique et la composition de la population étudiante :

a) Aux États-Unis d'Amérique, le pourcentage des élèves catholiques était de 12,8 % en l'année scolaire 1993/94; et la même année, plus de 24 % des élèves provenaient de minorités ethniques. L'école catholique s'efforce d'intégrer les minorités;

b) Au Liban, l'école catholique accueille environ 32 % de la population scolaire et s'efforce d'éduquer les citoyens, pas seulement les chrétiens, à la liberté et à la paix;

c) En Inde, une grande partie des élèves des écoles catholiques ne sont pas chrétiens;

d) En Tunisie, l'école catholique va bien au-delà de la présence des catholiques, elle est ouverte à tous et entend éduquer à la tolérance. Il y a environ 5 000 étudiants, nombre élevé par rapport à la population catholique qui se monte à 18 000 personnes;

e) En Allemagne, les écoles catholiques sont fréquentées à environ 40 % par des élèves catholiques, à 20 % par des élèves protestants, et à 40 % par des non-baptisés, membres d'autres religions ou sans religion.

59. En outre, il faut souligner que dans de nombreux pays à majorité non chrétienne, l'école catholique constitue souvent le seul lieu de rencontre entre enfants et jeunes de fois, de cultures, de milieux sociaux ou d'ethnies différents. L'Office international de l'enseignement catholique (OIEC) promeut des projets d'alphabétisation en Haïti, en Bolivie, au Sénégal et au Cameroun, en s'efforçant de sauvegarder les cultures locales et de surmonter les discriminations qui touchent les populations rurales ou défavorisées.

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT EN 1995

Pays	École maternelle		Écoles primaires ou élémentaires		Écoles secondaires		Instituts supérieurs et universités. Étudiants inscrits dans les universités		
	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Étudiants inscrits dans instituts supérieurs	Études ecclésiastiques	Autres
AFRICA – AFRIQUE									
Algeria	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Algérie	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Angola	--	--	73	26 403	32	28 075	--	--	--
Benin	4	455	25	3 662	18	3 982	--	--	--
Bénin	4	455	25	3 662	18	3 982	--	--	--
Botswana	9	350	9	4 900	4	2 714	--	--	--
Burkina Faso	13	330	34	769	19	4 957	1 609	--	--
Burundi	2	220	323	85 554	21	8 671	--	--	--
Cameroon	201	13 329	962	256 892	111	48 134	124	381	302
Cameroun	201	13 329	962	256 892	111	48 134	124	381	302
Cape Verde	25	2 023	14	1 759	20	1 733	--	--	--
Cap-Vert	25	2 023	14	1 759	20	1 733	--	--	--
Central African Republic	40	2 868	31	5 336	14	1 758	--	--	--
République centrafricaine	40	2 868	31	5 336	14	1 758	--	--	--
Chad	17	1 163	41	14 831	7	2 299	--	--	--
Tchad	17	1 163	41	14 831	7	2 299	--	--	--
Comoros	3	165	1	80	--	--	--	--	--
Comores	3	165	1	80	--	--	--	--	--
Congo	11	750	10	675	2	336	--	--	--
Côte d'Ivoire	53	3 444	285	72 971	33	14 051	132	205	--
Djibouti	1	80	9	2 000	1	195	--	--	--
Egypt	174	25 961	153	82 254	54	20 033	--	--	--
Égypte	174	25 961	153	82 254	54	20 033	--	--	--
Eritrea	25	2 324	46	7 315	5	2 300	--	--	--
Érythrée	25	2 324	46	7 315	5	2 300	--	--	--
Ethiopia	85	10 560	147	50 357	38	12 108	--	29	--
Éthiopie	85	10 560	147	50 357	38	12 108	--	29	--

Pays	École maternelle		Écoles primaires ou élémentaires		Écoles secondaires		Instituts supérieurs et universités. Étudiants inscrits dans les universités		
	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Étudiants inscrits dans instituts supérieurs	Études ecclésiastiques	Autres
Gabon	26	6 123	216	41 458	19	8 473	--	--	--
Gambia Gambie	6	1 550	41	9 005	11	7 050	--	--	--
Ghana	815	58 579	1 776	352 517	762	107 793	1 200	--	--
Guinea Guinée	40	3 406	13	2 250	6	1 105	--	--	--
Guinea-Bissau Guinée-Bissau	--	--	4	1 100	3	600	--	--	--
Guinea, Equatorial Guinée équatoriale	10	862	34	6 803	6	3 734	--	--	--
Kenya	1 969	104 832	5 202	1 589 033	921	237 981	250	1 625	20 000
Lesotho	79	6 866	486	154 016	83	25 204	--	--	--
Liberia Libéria	30	5 177	36	13 089	26	10 233	--	--	570
Libyan Arab Jamahiriya Jamahiriya arabe libyenne	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Madagascar	281	36 409	2 019	298 729	187	88 892	1 048	--	--
Malawi	11	1 015	987	700 890	49	17 298	--	--	--
Mali	6	1 213	45	15 992	28	8 460	--	--	--
Mauritania Mauritanie	4	380	--	--	--	--	--	--	--
Mauritius Maurice	5	155	52	22 641	20	23 550	--	--	--
Morocco Maroc	23	4 406	28	8 979	32	3 753	--	--	--

Pays	École maternelle		Écoles primaires ou élémentaires		Écoles secondaires		Instituts supérieurs et universités. Étudiants inscrits dans les universités		
	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Étudiants inscrits dans instituts supérieurs	Études ecclésiastiques	Autres
Mozambique	14	1 319	73	19 163	16	3 681	--	--	--
Namibia Namibie	19	1 056	20	8 088	6	1 593	--	--	--
Niger	4	1 300	7	4 500	2	1 450	--	--	--
Nigeria Nigéria	1 380	150 818	1 246	380 403	208	187 170	2 734	577	--
Réunion	25	1 400	30	10 000	9	4 000	--	--	--
Rwanda	39	2 304	1 013	583 713	93	31 243	124	--	--
Sahara, Western Sahara occidental	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Saint Helena Sainte-Hélène	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Sao Tome and Principe Sao Tomé-et-Principe	1	520	--	--	1	90	--	--	--
Senegal Sénégal	75	5 954	118	41 254	42	16 012	205	--	--
Seychelles	--	--	5	2 800	--	--	--	--	--
Sierra Leone	19	3 393	381	85 766	37	15 545	400	--	--
Somalia Somalie	--	--	--	--	--	--	--	--	--
South Africa Afrique du Sud	230	17 367	256	72 881	94	27 732	605	--	5
Sudan Soudan	293	25 283	188	71 357	21	8 661	273	--	--
Swaziland	14	900	45	18 500	12	5 800	--	--	--
Tanzania, United Republic of République-Unie de Tanzanie	512	61 474	77	146 365	159	31 191	--	--	--
Togo	74	2 741	373	120 331	35	14 135	--	112	20
Tunisia	6	982	9	4 070	9	1 268	--	--	--

Pays	École maternelle		Écoles primaires ou élémentaires		Écoles secondaires		Instituts supérieurs et universités. Étudiants inscrits dans les universités		
	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Étudiants inscrits dans instituts supérieurs	Études ecclésiastiques	Autres
Tunisie									
Uganda	506	45 418	4 428	1 629 840	450	161 853	230	66	192
Ouganda									
Zaire	186	24 271	6 238	2 273 926	1 789	450 720	3 444	885	2 682
Zaïre									
Zambia	16	1 880	9	1 881	38	14 573	--	200	--
Zambie									
Zimbabwe	55	2 845	70	49 262	58	29 516	772	--	--
TOTAL AFRICA – AFRIQUE	7 436	646 220	27 688	9 356 360	5 611	1 701 705	13 150	4 080	23 711

AMERICA NORTH –
AMÉRIQUE DU NORD

Bermuda Bermudes	1	35	1	317	1	165	--	--	--
Canada	473	15 943	1 271	418 756	328	216 323	7 350	4 223	26 267
Greenland Groenland	--	--	--	--	--	--	--	--	--
St. Pierre and Miquelon Saint-Pierre-et-Miquelon	3	174	2	254	1	194	--	--	--
United States Etats-Unis	5 668	218 122	6 964	1 815 281	1 280	638 440	335 558	43 128	338 292
TOTAL AMERICA NORTH – AMÉRIQUE DU NORD	6 145	234 274	8 238	2 234 608	1 610	855 122	342 908	47 351	364 559

CENTR. AMERICA MAINLAND –
AMÉRIQUE CENTR. CONT

Belize	--	--	130	29 828	6	6 017	--	--	--
Costa Rica	40	2 555	38	13 035	36	17 732	--	--	--
El Salvador	75	7 492	83	45 425	34	12 805	78	7 009	2 656
Guatemala	38	2 185	516	85 272	91	30 726	100	340	2 129
Honduras	35	2 297	29	11 057	30	22 602	136	2	226
Mexico Mexique	1 158	83 280	1 900	629 420	1 118	297 526	18 977	744	64 170
Nicaragua	57	9 023	333	44 654	78	27 425	400	225	223
Panama	77	3 235	38	25 187	38	14 033	28	291	5 765
TOTAL CENTR. AMER/MAINL – AMÉRIQUE CENTR. CONT.	1 480	110 067	3 067	883 878	1 431	428 866	19 719	8 611	75 169

CENTR. AMERICA ANTILLES -
AMÉRIQUE CENTR. ANT

Anguilla	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Antigua and Barbuda Antigua-et-Barbuda	--	--	1	583	2	562	--	--	--
Aruba	17	2 050	27	6 009	10	2 005	--	--	--
Bahamas	11	887	11	2 709	3	1 879	347	--	--
Barbados Barbade	2	312	2	397	2	433	--	--	--
Cayman Islands Îles Caïmanes	--	--	1	350	--	--	--	--	--
Cuba	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Dominica Dominique	21	785	5	2 619	3	1 236	--	--	--
Dominican Republic République dominicaine	83	9 543	165	94 435	114	53 812	3 721	695	15 953
Grenada Grenade	17	1 175	25	6 488	5	782	--	--	--
Guadeloupe	12	1 709	13	2 830	20	3 442	--	--	--
Haiti Haïti	234	10 601	1 162	439 831	149	27 831	602	--	--
Jamaica Jamaïque	39	3 756	51	34 857	16	17 433	306	--	--
Martinique	7	465	8	1 689	4	1 642	--	--	--
Montserrat	--	--	1	132	--	--	--	--	--
Netherlands Antilles Antilles néerlandaises	40	4 664	64	15 141	22	7 020	--	--	--
Puerto Rico Porto Rico	108	5 574	131	41 898	105	26 353	1 179	--	23 545
Saint Kitts and Nevis	--	--	2	449	1	156	--	--	--

Pays	École maternelle		Écoles primaires ou élémentaires		Écoles secondaires		Instituts supérieurs et universités. Étudiants inscrits dans les universités		
	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Étudiants inscrits dans instituts supérieurs	Études ecclésiastiques	Autres
Saint-Kitts-et-Nevis									
Saint Lucia Sainte-Lucie	--	--	51	21 500	3	1 800	--	--	--
St. Vincent and the Grenadines Saint-Vincent-et-les Grenadines	6	366	2	665	3	1 116	--	--	--
Trinidad and Tobago Trinité-et-Tobago	11	350	122	50 000	24	13 000	--	--	--
Turks and Caicos Islands Îles Turques et Caïques	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Virgin Islands (Great Brit.) Îles Vierges britanniques	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Virgin Islands (USA) Îles Vierges américaines	3	89	3	713	2	382	--	--	--
TOTAL CENTR. AMER/ANTIL – AMÉRIQUE CENTR. ANT.	611	42 326	1 847	723 295	488	160 884	6 155	695	39 498

Pays	École maternelle		Écoles primaires ou élémentaires		Écoles secondaires		Instituts supérieurs et universités. Étudiants inscrits dans les universités		
	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Étudiants inscrits dans instituts supérieurs	Études ecclésiastiques	Autres
AMERICA SOUTH - AMÉRIQUE DU SUD									
Argentina									
Argentine	1 436	150 991	1 584	667 724	1 322	380 112	36 276	609	31 692
Bolivia									
Bolivie	142	11 895	610	186 609	217	84 535	3 445	580	10 884
Brazil									
Brésil	2 091	272 684	2 635	918 587	1 063	368 728	15 007	1 455	266 404
Chile									
Chili	459	30 984	740	306 124	454	116 178	581	125	32 337
Colombia									
Colombie	730	91 771	1 554	506 809	997	666 484	12 418	2 146	106 658
Ecuador									
Équateur	275	21 056	870	212 736	458	135 126	4 436	79	29 636
Falkland Islands (Malvinas)									
Îles Falkland (Malvinas)	--	--	--	--	--	--	--	--	--
French Guiana									
Guyane française	5	617	5	1 206	4	1 336	--	--	--
Guyana	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Paraguay	172	4 968	680	50 636	220	21 007	688	--	16 696
Peru									
Pérou	192	19 905	471	209 064	401	215 856	24 008	437	144 690
Suriname	55	3 413	63	14 948	11	2 951	--	--	--
Uruguay	165	10 351	167	43 045	89	27 784	639	--	1 230
Venezuela	364	36 794	590	239 040	361	138 771	4 262	325	24 620
TOTAL AMERICA SOUTH	6 086	655 429	9 969	3 356 528	5 597	2 158 868	101 760	5 756	664 847
TOTAL AMÉRICA	14 322	1 042 096	23 121	7 198 309	9 126	3 603 740	470 542	62 413	1 144 073

ASIA MIDDLE EAST - ASIE MOYEN-ORIENT

Afghanistan	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Cyprus									
Chypre	3	428	3	404	3	600	--	--	--
Iran (Islamic Rep. of)									
Iran (Rép. islamique d')	3	301	8	2 107	4	898	--	--	2 025
Iraq	--	--	--	--	--	--	482	--	--
Israel									
Israël	59	11 464	51	12 844	37	11 481	--	259	3 000
Jordan									
Jordanie	38	6 644	40	10 920	24	4 740	--	--	--
Lebanon									
Liban	132	38 924	254	126 665	212	192 284	2 643	687	13 411
Syrian Arab Republic									
République arabe syrienne	44	5 658	21	9 194	7	2 340	--	--	--
Turkey									
Turquie	7	215	7	704	12	7 307	--	--	--
TOTAL ASIA MIDDLE-EAST	286	63 634	384	162 838	299	219 650	3 125	946	18 436

ASIA SOUTH EAST, FAR EAST - ASIE SUD-EST EST

Armenia									
Arménie	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Azerbaijan									
Azerbaïdjan	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Bahrain									
Bahreïn	1	151	1	938	1	425	--	--	--
Bangladesh	52	4 476	424	49 905	53	28 473	1 600	--	494
Bhutan									
Bhoutan	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Brunei Darussalam									
Brunéï Darussalam	2	--	3	--	1	--	--	--	--
Cambodia									
Cambodge	--	--	1	--	--	--	--	--	--
China, Mainland									
Chine continentale	--	--	--	--	--	--	--	--	--
China, Taiwan									
Chine, Taiwan	216	29 310	10	8 022	36	81 822	2 750	108	28 935
Georgia									
Géorgie	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Hong Kong									
Hong-Kong	39	14 062	154	118 030	126	156 860	652	--	--
India									
Inde	4 933	687 998	8 207	2 775 137	4 111	2 063 153	235 733	4 362	70 638
Indonésia									
Indonésie	1 044	87 367	2 682	545 334	1 407	395 643	38 811	2 513	61 815
Japan									
Japon	576	91 342	58	24 344	159	84 060	34 018	--	36 249
Kazakhstan									
Korea, Dem. People's Rep. of									
Corée, Rép. pop. dém. de	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Korea, Republic of									
Corée, République de	210	23 537	6	4 732	63	70 134	7 283	14 341	10 696
Kuwait									
Koweït	2	910	2	2 618	2	1 517	541	--	--

Pays	École maternelle		Écoles primaires ou élémentaires		Écoles secondaires		Instituts supérieurs et universités. Étudiants inscrits dans les universités		
	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Étudiants inscrits dans instituts supérieurs	Études ecclésiastiques	Autres
Kyrgyzstan									
Kirghizistan	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Lao Peoples Dem. Rep. Rép. dém. pop. lao	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Macau									
Macao	22	8 578	30	21 488	18	11 145	154	112	--
Malaysia									
Malaisie	90	11 947	186	90 638	90	102 002	--	--	--
Maldives	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Mongolia									
Mongolie	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Myanmar	65	3 356	46	1 570	1	67	--	--	--
Nepal									
Népal	1	68	6	3 200	6	2 507	449	--	--
Oman	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Pakistan	124	6 959	203	53 784	139	66750	1 416	55	--
Philippines	682	193 671	494	423 564	1 026	704 111	348 829	15 699	172 485
Qatar	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Russian Federation (in Asia) Fédération de Russie (d'Asie)	--	--	2	--	--	--	--	--	--
Saudi Arabia Arabie saoudite	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Singapore									
Singapour	10	2 406	20	25 992	17	19 780	2 211	--	--
Sri Lanka	307	17 278	34	29 474	44	38 051	530	195	7 046
Tajikistan									
Tadjikistan	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Pays	École maternelle		Écoles primaires ou élémentaires		Écoles secondaires		Instituts supérieurs et universités. Étudiants inscrits dans les universités		
	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Étudiants inscrits dans instituts supérieurs	Études ecclésiastiques	Autres
Thailand Thaïlande	155	68 066	183	180 610	140	79 102	--	242	15 224
Timor, East Timor oriental	8	647	114	9 407	46	7 076	290	--	--
Turkmenistan Turkménistan	--	--	--	--	--	--	--	--	--
United Arab Emirates Émirats arabes unis	6	2 005	6	7 154	6	2 171	--	--	--
Uzbekistan Ouzbékistan	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Viet Nam	110	9 232	15	792	--	--	--	--	--
Yemen Yémen	--	--	--	--	--	--	--	--	--
TOTAL ASIE SUD-EST, EXTRÊME-ORIENT	8 655	1 263 366	12 887	4 376 733	7 492	3 914 849	675 267	37 627	403 582
TOTAL ASIA	8 941	1 327 000	13 271	4 539 571	7 791	4 134 499	678 392	38 573	422 018

EUROPE

Albania									
Albanie	1	100	1	446	1	100	52	--	--
Andorra									
Andorre	--	--	1	1 200	1	450	--	--	--
Austria									
Autriche	656	49 040	165	35 289	155	33 606	1 724	4 360	774
Belarus									
Bélarus	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Belgium									
Belgique	1 658	224 157	2 221	398 526	1 112	533 823	85 144	89	66 132
Bosnia and Herzegovina									
Bosnie-Herzégovine	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Bulgaria									
Bulgarie	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Croatia									
Croatie	--	--	--	--	4	330	231	--	--
Czech Republic									
République tchèque	21	871	15	2 095	31	7 087	293	855	--
Denmark									
Danemark	11	400	23	800	1	100	--	--	--
Estonia									
Estonie	1	20	1	18	--	--	--	--	--
Faeroe Islands									
Îles féroé	--	--	1	--	--	--	--	--	--
Finland									
Finlande	2	104	1	255	1	91	--	--	--
France	1 628	278 598	5 178	720 046	2 732	1 069 872	41 368	7 548	16 555
Germany									
Allemagne	9 365	643 932	196	34 896	1 069	279 784	6 705	8 979	1 375
Gibraltar									
Gibraltar	1	75	1	177	--	--	--	--	--
Great Britain									
Grande-Bretagne	270	11 652	2 133	480 310	514	356 362	9 724	140	1 672
Greece									
Grèce	5	207	12	3 628	10	4 974	--	--	--
Hungary									
Hongrie	35	1 746	61	14 981	35	9 668	649	1 420	2 098
Iceland									
Islande	1	87	1	148	--	--	--	--	--

Pays	École maternelle		Écoles primaires ou élémentaires		Écoles secondaires		Instituts supérieurs et universités. Étudiants inscrits dans les universités		
	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Étudiants inscrits dans instituts supérieurs	Études ecclésiastiques	Autres
Ireland									
Irlande	72	19 591	3 240	511 037	728	338 625	3 444	341	3 904
Italy									
Italie	6 997	399 658	1 523	176 736	1 726	213 345	11 831	11 264	46 248
Latvia									
Lettonie	1	138	1	108	1	60	250	--	--
Liechtenstein	--	--	--	--	--	--	--	--	10
Lithuania									
Lituanie	1	--	6	607	10	3 664	--	310	--
Luxembourg	8	500	2	2 000	5	2 400	--	--	--
Macedonia (Former Yugoslav Rep.)									
Macédoine (ex- Rép. yougoslave de)	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Malta									
Malte	46	1 841	31	8 977	18	6 593	522	--	--
Moldova, Republic of									
République de Moldova	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Monaco	2	255	4	647	1	707	--	--	--
Netherlands									
Pays-Bas	80	12 920	685	107 694	158	70 000	--	--	--
Norway									
Norvège	2	90	3	545	2	290	--	--	--
Poland									
Pologne	158	7 422	257	114 156	171	80 057	9 605	23 995	675
Portugal	505	38 536	160	21 831	99	32 376	2 856	965	9 539
Romanie									
Roumanie	14	764	1	96	14	1 485	505	913	270
Russian Fed. (in Europe)									
Féd. de Russie (d'Europe)	--	--	--	--	--	--	--	350	--
San Marino									
Saint-Marin	4	297	--	--	--	--	--	--	--
Slovakia									
Slovaquie	3	120	84	20 334	38	7 655	156	--	413
Slovenia									
Slovénie	4	222	--	--	3	756	--	547	--

Pays	École maternelle		Écoles primaires ou élémentaires		Écoles secondaires		Instituts supérieurs et universités. Étudiants inscrits dans les universités		
	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Étudiants inscrits dans instituts supérieurs	Études ecclésiastiques	Autres
Spain									
Espagne	2 068	207 458	2 431	948 822	1 454	400 282	18 270	7 253	67 482
Svalbard and Jan Mayen Is.									
Svalbard et Île Jan Mayen	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Sweden									
Suède	9	278	3	518	--	--	--	--	490
Switzerland									
Suisse	18	235	12	650	38	4 660	134	157	--
Ukraine	1	25	--	--	--	--	93	391	--
Yugoslavia									
Yougoslavie	--	--	--	--	--	--	--	--	--
TOTAL EUROPE	23 648	1 901 339	18 454	3 607 573	10 132	3 459 202	193 556	69 877	217 637

OCEANIA - OCÉANIE

Australia									
Australie	267	17 950	1 284	342 080	449	263 031	3 331	2 691	1 687
Canton and Enderbury Is.									
Îles Canton et Enderbury	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Cook Islands									
Îles Cook	2	49	2	319	1	201	--	--	--
Fiji									
Fidji	2	92	44	12 010	18	6 846	--	--	--
Guam	4	471	6	2 623	3	1 006	--	--	--
Kiribati	--	--	1	--	3	1 220	20	--	--
Marianas									
Mariannes	2	175	2	496	1	155	--	--	--
Marshall Islands									
Îles Marshall	--	--	6	1 125	2	245	--	--	--
Micronesia, Fed. S.									
Micronésie, E. féd.	2	110	4	1 331	4	575	--	--	--
Nauru	--	--	--	240	1	240	--	--	--
New Caledonia									
Nouvelle-Calédonie	44	3 233	38	5 245	30	6 464	48	--	--
New Zealand									
Nouvelle-Zélande	2	60	190	33 954	47	23 179	1 724	104	--
Niue									
Nioué	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Palau									
Palaos	1	28	1	262	1	175	--	--	--
Papua New Guinea									
Papouasie-Nouvelle-Guinée	133	5 768	830	126 403	79	16 662	592	69	--
Polynesia, French									
Polynésie française	10	2 103	11	4 335	11	5 126	12	--	--
Samoa	6	202	7	2 977	8	2 493	--	--	--
Samoa, American									
Samoa américaines	2	260	2	410	2	330	--	--	--
Solomon Islands									
Îles Salomon	9	375	9	1 680	7	840	--	--	--

Pays	École maternelle		Écoles primaires ou élémentaires		Écoles secondaires		Instituts supérieurs et universités. Étudiants inscrits dans les universités		
	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Nombre	Élèves inscrits	Étudiants inscrits dans instituts supérieurs	Études ecclésiastiques	Autres
Tokelau Islands Îles Tokélaou	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Tonga	--	--	--	--	6	2 350	--	--	--
Tuvalu Islands Îles Tuvalu	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Vanuatu	56	1 200	53	6 400	8	900	--	--	--
Wake Island Île de Wake	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Wallis and Futuna Islands Îles Wallis et Futuna	11	1 800	19	2 197	8	1 250	--	--	--
TOTAL OCEANIA	553	33 876	2 509	544 087	689	333 288	5 727	2 864	1 687
TOTAL WORLD	54 900	4 950 531	85 043	25 245 900	33 349	13 232 434	1 361 367	177 807	1 809 186

TAVOLA RIASSUNTIVA

TOTAL AFRICA	7 436	646 220	27 688	9 356 360	5 611	1 701 705	13 150	4 080	23 771
TOTAL AMERICA NORTH	6 145	234 274	8 238	2 234 608	1 610	855 122	342 908	47 351	364 559
TOTAL CENT. AMER. MAINLAND	1 480	110 067	3 067	883 878	1 431	428 866	19 719	8 611	75 169
TOTAL CENT. AMER. ANTILLES	611	42 326	1 847	723 295	488	160 884	6 155	695	39 498
TOTAL AMERICA SOUTH	6 886	655 429	9 969	3 356 528	5 597	2 158 868	101 760	5 756	664 847
TOTAL AMÉRIQUE	14 322	1 042 096	23 121	7 198 309	9 126	3 603 740	470 542	62 413	1 144 073
TOTAL ASIA MIDDLE-EAST	286	63 634	384	162 838	299	219 650	3 125	946	18 436
TOTAL ASIA SOUTH-EAST, FAR EAST	8 655	1 263 366	12 887	4 376 733	7 492	3 914 849	675 267	37 627	403 582
TOTAL ASIA	8 941	1 327 000	13 271	4 539 571	7 791	4 134 499	678 392	38 573	422 018
TOTAL EUROPE	23 648	1 901 339	18 454	3 607 573	10 132	3 459 202	193 556	69 877	217 637
TOTAL OCEANIA	553	33 876	2 509	544 087	689	332 288	5 727	2 864	1 687
TOTAL WORLD	54 900	4 950 531	85 043	25 245 900	33 349	13 232 434	1 361 367	177 807	1 809 186

2. Statistiques particulières

Australie

60. Le tableau suivant présente des statistiques sur l'enseignement catholique primaire et secondaire en Australie, ventilées par lieu de naissance, par religion et par langue parlée en famille des élèves.

AUSTRALIE	Enseignement catholique primaire	Enseignement catholique secondaire	TOTAL
Aborigènes	5 580	2	8
<hr/>			
Lieu de naissance des élèves	Enseignement catholique primaire	Enseignement catholique secondaire	<i>TOTAL</i>
Australie	305 381	215 716	521 097
Royaume-Uni	2 146	2 849	4 995
Irlande	634	863	1 497
Nouvelle-Zélande	1 479	1 559	3 038
Amérique du Nord	813	709	1 522
Italie	186	290	476
Malte	52	142	194
ex-Yougoslavie	400	300	700
Pologne	497	1 026	1 523
Autres pays d'Europe orientale et ex-URSS	255	354	609
Pays-Bas	45	92	137
Allemagne	137	227	364
Autres pays d'Europe PAO	605	923	1 528
Maurice	186	412	598
Asie du Nord-Est	2 181	3 918	6 099
Viet Nam	880	2 470	3 350
Philippines	2 883	3 297	6 180
Asie du Sud-Est	1 397	2 875	4 272

Lieu de naissance des élèves	Enseignement catholique primaire	Enseignement catholique secondaire	TOTAL
Liban	556	739	1 295
Moyen-Orient PAO et Afrique du Nord	933	1 032	1 965
Chili	367	633	1 000
Amérique centrale et Amérique du Sud PAO	963	1 275	2 238
Inde	873	813	1 686
Sri Lanka et autres pays d'Asie du Sud	803	858	1 661
Autres pays	1 318	2 504	3 822
DI/en mer/PAO/NP	6 539	4 102	10 641
Total	332 509	249 978	582 487

PAO : Pas d'autre occurrence

DI : Description insuffisante

NP : Non précisé

Religion	Enseignement catholique primaire	Enseignement catholique secondaire	TOTAL
Catholiques romains	274 634	192 005	466 639
Catholiques maronites	1 527	1 458	2 985
Catholiques melchites	42	42	84
Catholiques ukrainiens	141	147	288
TOTAL DES CATHOLIQUES	276 344	193 652	469 996
Anglicans	13 526	14 757	28 283
Orthodoxes	6 585	5 661	12 246
Autres chrétiens	11 824	13 000	24 824
Non-chrétiens	4 044	3 916	7 960
Sans religion	11 808	11 522	23 330
NP/DI	8 939	7 211	16 150
TOTAL	333 070	249 719	582 789

Langues parlées au foyer	Enseignement catholique primaire	Enseignement catholique secondaire	TOTAL
Italien	9 271	9 079	18 350
Maltais	725	866	1 591
Vietnamien	5 361	4 184	9 545
Arabe (y compris libanais)	7 870	6 884	14 754
Espagnol	3 345	3 449	6 794
Philippin	2 925	2 484	5 409
Croate	1 921	2 030	3 951
Tchèque	78	81	159
Polonais	2 072	1 820	3 892
Hollandais	120	141	261
Langues indigènes d'Australie	877	477	1 354
Langues chinoises	5 523	5 160	10 683
Français	677	767	1 444
Allemand	408	423	831
Portugais	852	963	1 815
Hongrois	310	308	618
Grec	2 826	2 922	5 748
Slovène	39	63	102
Indonésien et malais	415	830	1 245
Ukrainien	154	148	302
Langues d'Océanie et de Papouasie	833	889	1 722
Langues d'Europe orientale PAO	1 129	1 223	2 352
Autres langues européennes PAO	75	60	135
Langues d'Asie du Sud	1 552	1 068	2 620
Langues d'Asie du Sud-Ouest et d'Afrique du Nord (hormis l'arabe)	556	517	1 073
Autres langues d'Asie	1 203	1 557	2 760
Autres langues PAO	168	141	309
Anglais uniquement	278 352	199 408	477 760
DI/non verbale/NP	2 685	1 295	4 480
TOTAL	332 322	249 737	582 059

PAO : Pas d'autre occurrence

DI : Description insuffisante

NP : Non précisé

Canada

61. Les données suivantes concernent les écoles catholiques des provinces de l'Ontario et du Québec.

Autochtones :	5 500 (estimation)
Minorités ethniques et raciales :	non disponible
Minorités linguistiques :	non disponible
Minorités religieuses :	95 000 (estimation)
Nombre total d'étudiants inscrits :	1 544 145

Les écoles catholiques en Terre Sainte

62. Depuis quatre siècles, l'Église catholique en Terre Sainte s'intéresse de près aux peuples de la Terre Sainte, chrétiens, musulmans, juifs, en leur offrant la possibilité d'étudier, de s'instruire et d'affermir leur culture humaine et religieuse. En Palestine, la première école a été ouverte à Bethléem en 1598, la seconde à Nazareth en 1640, suivies de tant d'autres à partir de 1843. En Transjordanie, la toute première école de l'Émirat hachémite a été inaugurée en 1866 à Salt par les missionnaires du Patriarcat de Jérusalem des Latins. C'était un choix indispensable dont dépendait la vie ou la mort d'un peuple vivant sous domination ottomane.

63. Aujourd'hui, la présence de l'Église catholique dans le domaine scolaire est importante du point de vue numérique et appréciée au niveau culturel. L'école catholique est ouverte à toute religion et culture et préoccupée de la formation intégrale de la personne.

64. Nous souhaitons préciser ici que par l'expression "Terre Sainte", communément acceptée, nous entendons les trois régions géopolitiques suivantes : a) l'État d'Israël ou Israël, les Territoires de l'Autonomie palestinienne ou Palestine et le Royaume hachémite de Jordanie ou Jordanie. On trouvera ci-dessous quatre tableaux statistiques relatifs à l'enseignement catholique dans ces trois régions.

65. En Terre Sainte, sur 11 millions d'habitants, 280 000 sont chrétiens, parmi lesquels 140 000 sont catholiques.

		<u>Nombre d'établissements</u>	<u>Nombre d'élèves</u>	<u>Chrétiens</u>		<u>Non-chrétiens</u>	
				Nombre	%	Nombre	%
Israël	École	39	19 910	13 144	66,0	6 766	34,0
	Home	8	598	69	11,5	529	88,5
	Total	47	20 508	13 213	64,4	7 295	35,6
Palestine	École	39	15 752	7 212	45,8	8 540	54,2
	Home	5	236	176	74,6	60	25,4
	Université	1	2 058	609	29,6	1 449	70,4
	Total	45	18 046	7 997	46,2	10 049	53,8
Jordanie	École	44	25 994	13 490	51,9	12 504	48,1
	Home	1	26	23	88,5	3	11,5
	Total	45	26 020	13 513	51,9	12 507	48,1
Total général	École	123	63 714	34 455	54,1	29 259	45,9
	Home	14	860	268	31,2	592	68,8
	Total	137	64 574	34 723	53,8	29 851	46,2

66. Les "étapes scolaires" présentées ci-dessous font ressortir l'importance de l'école obligatoire et de la formation chez les enfants entre 6 et 15 ans.

		<u>Israël</u>	<u>Palestine</u>	<u>Jordanie</u>	<u>Total</u>
Écoles maternelles (3 à 6 ans)	Établissements	29	37	37	103
	Élèves	4 654	3 920	3 971	12 545
Écoles élémentaires obligatoires (6 à 12 ans)	Établissements	24	27	40	91
	Élèves	7 762	8 024	14 739	30 525
Écoles secondaires obligatoires (1er cycle) (12 à 16 ans)	Établissements	22	24	30	76
	Élèves	5 115	2 875	5 462	13 452
Écoles secondaires (2ème cycle) (16 à 18 ans)	Établissements	16	17	13	46
	Élèves	2 201	1 032	1 647	4 880
Écoles professionnelles	Établissements	4	1	2	7
	Élèves	776	137	201	1 114
Université	Établissements		1		1
	Étudiants		2 058		2 058

67. L'origine sociogéographique ou socioprofessionnelle a une incidence certaine sur la formation.

	<u>Localité</u>	<u>Écoles</u>	<u>Élèves</u>	<u>Milieu socioprofessionnel</u>
Israël	Tel Aviv	3	1 668	employés/commerçants/diplomates
	Haïfa	7	4 050	employés/commerçants/professions libérales
	Nazareth	13	7 491	ouvriers/tourisme/professions libérales
	Autres	24	7 299	ouvriers
Palestine	Jérusalem	14	4 518	employés/tourisme/professions libérales
	Bethléem	15	7 160	employés/tourisme/professions libérales
	Ramallah	3	1 795	employés/professions libérales
	Autres	12	4 573	ouvriers/paysans/commerçants
Jordanie	Amman	18	12 281	employés/professions libérales/ouvriers
	Zerka	6	2 992	employés/ouvriers
	Madaba	1	1 952	employés/professions libérales/commerçants
	Autres	19	8 795	paysans/employés

68. Il est également intéressant de connaître l'"appartenance" des élèves et étudiants d'après les diocèses.

	<u>Écoles</u>	<u>Total</u>	<u>Élèves et étudiants chrétiens</u>	<u>Pourcentage de chrétiens</u>
Patriarcat latin diocèse	40	18 696	11 677	62,5
Custodie T.S.	14	6 548	3 875	59,2
Religieux	51	23 735	10 625	44,8
Université de Bethléem	1	2 058	609	29,6
Archiépiscopat melchite de Galilée Diocèse	10	4 067	2 686	66,0
Religieux	3	2 163	1 877	86,8
Archiépiscopat melchite de Jordanie	9	3 000	1 022	34,1
Diocèse religieux	3	2 852	1 353	47,4
Exarchat melchite de Jérusalem	3	1 260	902	71,6
Archiépiscopat maronite en Israël	1	23	19	82,6
Exarchat syrien catholique	1	58	35	60,3
Exarchat arménien catholique	114	43	37,7	
TOTAL	137	64 574	34 723	53,8

69. Projet éducatif de l'Assemblée des ordinaires catholiques de Terre Sainte (AOCTS) : depuis cinq ans, l'AOCTS fait préparer par une commission un premier projet éducatif, qui a été étudié par les représentants des directeurs d'école, puis approuvé par l'Assemblée elle-même. Dans leur projet éducatif pour les écoles catholiques, les ordinaires catholiques ont dû tenir compte des aspects particuliers des trois pays qui forment la Terre Sainte. Mais ils insistent sur des principes communs :

- a) Développement de la personne par une bonne formation humaine, scientifique et culturelle dans le but d'édifier la société;
- b) Éducation religieuse chrétienne équilibrée en harmonisant foi et vie;
- c) Collaboration avec la famille, première responsable de l'éducation de l'enfant;
- d) Promotion du respect mutuel et de la collaboration dans cette société pluraliste;
- e) Formation de citoyens responsables, conscients et loyaux.

70. Activité des bureaux nationaux des écoles catholiques : En Israël, en Palestine et en Jordanie, ces bureaux ont organisé des sessions, des journées d'études et des rencontres pour les enseignants. C'est un moyen de connaissance réciproque, de sensibilisation sur la mission et le rôle de l'éducateur, de formation professionnelle et scientifique. D'autres activités sont à l'étude : on envisage des rencontres avec d'autres écoles, chrétiennes, musulmanes ou juives, dans le but de promouvoir la connaissance et le respect de l'autre.

71. Projets éducatifs particuliers : Plusieurs écoles dirigées par des congrégations religieuses ont rédigé leur propre "projet éducatif" qui tient compte de l'esprit et du charisme de la famille religieuse. Notamment les "projets éducatifs" de la Custodie O.F.M. de Terre Sainte, des Frères des Écoles chrétiennes, des Religieuses de Nazareth, des Sœurs de Sainte-Dorothee qui insistent sur :

- a) Le travail fait en fidélité à l'Évangile;
- b) Le primat de la personne, sujet d'éducation;
- c) L'égalité de la personne (chrétien, musulman ou druze) à recevoir une même éducation et une même instruction;
- d) La prééminence des valeurs religieuses et morales : connaissance de sa propre religion, cohérence entre foi et vie, liberté, sens de la responsabilité, honnêteté, loyauté, courage de ses propres idées, générosité, sacrifice pour le bien de l'autre, paix, acceptation de la différence religieuse et de la diversité ethnique;
- e) La priorité du devoir éducatif de la famille.

École et société pluraliste

72. L'Église catholique a fait un choix important : ses écoles doivent être ouvertes à tous. Le pluralisme dépend de la localisation de l'école elle-même, dans un milieu à majorité chrétienne ou musulmane, dans un milieu où plusieurs écoles catholiques se côtoient. En Israël, les écoles catholiques, à cause de l'enseignement en arabe, acceptent 35,6 % de musulmans, avec quelques juifs à l'École des Frères de Jaffa-Tel-Aviv (enseignement en français) et au "Prophet Elias College" de Ibillin (enseignement en arabe, hébreu, anglais). Dans les territoires de l'Autorité palestinienne, 53,8 % des élèves sont musulmans. À Gaza, où les chrétiens représentent 0,04 % de

la population, l'école catholique compte 1 132 élèves dont 86,6 % sont musulmans. En Jordanie, sur les 26 020 étudiants que comptent les écoles catholiques, 48,1 % sont musulmans.

73. Le motif principal de cette ouverture est de permettre aux élèves d'acquérir progressivement l'habitude de s'accepter différents, de connaître les divergences religieuses, de se parler et de s'estimer malgré une certaine opposition, de se considérer membres actifs de la même société, de s'habituer à cohabiter dans le respect et l'amour réciproques.

74. L'homme oriental sémite possède trois grandes valeurs : a) Allah, Adonai, Dieu : dimension religieuse de la vie; b) Al-malek, tribu, famille, clan : dimension sociale de la vie et c) Al-Watan, Eretz-Isrel, patrie : dimension politique de la vie. La vie de l'homme oriental s'identifie à la fois avec la religion, le social et la politique.

75. Depuis que l'Église catholique a travaillé pour inculquer la foi et s'inculturer, les nouvelles générations sont en train de redécouvrir un nouveau sens d'appartenance à la famille, à la patrie, à la religion. Autrefois, les Congrégations religieuses avaient adopté comme langue d'enseignement, dans les écoles de Terre Sainte, leur langue de provenance et non la langue du pays. Involontairement, elles opéraient le déracinement des chrétiens en leur faisant croire qu'ils étaient étrangers chez eux et qu'ils étaient un peuple différent du musulman et du juif. Aujourd'hui, les ordinaires catholiques de Terre Sainte insistent sur le sens d'appartenance à transmettre aux nouvelles générations de jeunes chrétiens :

- a) Le chrétien doit être fier de sa culture arabo-chrétienne;
- b) Le chrétien est arabe/juif ou israélien/palestinien/jordanien;
- c) Le chrétien est un citoyen et non un étranger résidant;
- d) Le chrétien doit collaborer à construire la société et à conserver sa culture.

Déclaration contre la discrimination

76. Un vif sens d'appartenance à la même patrie est le meilleur moyen pour combattre la discrimination. Les écoles catholiques se sont engagées à traduire cela dans la réalité actuelle en assurant l'éducation religieuse aussi aux musulmans; en partageant la joie des fêtes des uns et des autres; en visitant les lieux saints des uns et des autres; en participant à la souffrance de l'autre quel qu'il soit; en organisant des visites de découverte et d'échanges entre écoles chrétiennes et musulmanes ou juives; en participant aux compétitions culturelles ou sportives régionales; et en préparant tous ensemble, chrétiens, juifs, musulmans, druzes, des marches ou des manifestations pour la paix et l'entente entre les peuples de même origine sémite.

La contribution du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux (CPDI)

77. L'activité du CPDI, destinée à favoriser les rencontres et les échanges entre les religions, les cultures et les ethnies, se manifeste par des messages à l'occasion des fêtes, par des colloques, par la création de comités permanents de contact, ainsi que par des visites et des prises de position.

1. Messages pour les grandes fêtes des autres religions

78. Le message, non seulement témoigne aux croyants des autres religions de l'attitude positive à leur égard de l'organisme du Saint-Siège pour les relations avec eux, mais il donne aux chrétiens qui vivent avec eux l'occasion de rendre visite à leurs amis d'autres religions, resserrant les amitiés existantes et permettant d'en créer de nouvelles. En outre, il développe toujours un thème qui favorise la réflexion des premiers destinataires et des chrétiens. Y figure constamment, dans des formulations différentes, l'invitation au pardon, à la réconciliation, à l'acceptation mutuelle, à la collaboration, à rendre un témoignage commun devant ceux qui ne sont pas croyants.

a) *Message pour la fin du Ramadan ('Id al-Fitr)* : Cette année est la trentième année consécutive où ce dicastère envoie un message aux musulmans pour la fin du mois du Ramadan (mois de jeûne pour les musulmans, qui se conclut par la "Fête de la rupture du jeûne", 'Id al-Fitr'), message signé par le Cardinal président du CPDI. Il est ici significatif de relever le message de 1995, *Chrétiens et musulmans : au-delà de la tolérance* (voir, au secrétariat, l'annexe 1).

b) *Message aux Hindous* : Ce message est envoyé aux Hindous à l'occasion de la fête de *Dimali*; le thème de celui de 1996 a été : "Aller au-delà de la tolérance" (voir, au secrétariat, l'annexe 2).

c) *Message aux Bouddhistes* : On l'envoie pour la fête du *Vesakh*. Le thème du dernier message a été la tolérance et le respect des différences (voir, au secrétariat, l'annexe 3).

2. Colloques

79. Les colloques sont des moments importants du dialogue interreligieux et en même temps des moyens de rencontre, de connaissance mutuelle, d'amitié et de partage.

a) La *Royal Academy for Islamic Civilization Research - Al Ahaf Foundation* (Amman, Jordanie) est un des partenaires importants et assidus à ce niveau. L'un des cinq colloques tenus avec ses membres traitait du thème du nationalisme : "Nationalism today: problems and challenges" (Amman, 18-20 janvier 1994). Les participants ont examiné le thème du point de vue chrétien et du point de vue musulman, dans l'histoire et dans le monde actuel. Le communiqué final distingue entre l'amour naturel et sain pour la patrie et "a destructive, chauvinist nationalism, which seeks to exclude, demean, and subjugate those who do not belong to one's nation". D'après le christianisme et l'islam, "in the sight of God no nation or race or people is superior to any other. The human person before God will be judged according to faith and obedience". Après avoir redit les valeurs positives d'un sain nationalisme, les chrétiens et les musulmans sont appelés "to condemn and oppose turning nationalistic impulses into tools for dominating or destroying other nations or peoples, as can be seen to be happening in various regions of the world today".

b) La *World Islamic Call Society* (Tripoli, Libye) est un autre interlocuteur du dicastère.

c) Un séminaire sur *The Media and Presentation of Religion* a eu lieu en octobre 1993 à Tripoli (voir l'annexe 4). Cette initiative a eu une suite : *Workshop on "Religion and the media"*, qui a eu lieu à Vienne en octobre 1994. Il est inutile d'insister sur l'influence des moyens de communication sociale

sur l'image de l'autre ou des autres religions. La déclaration finale est significative à ce sujet (voir l'annexe 5). Un colloque a été tenu à Pattaya (en Thaïlande) du 1er au 5 août 1994, sur le thème *Harmony among believers of the Living Faiths. Christians and Muslims in S.E. Asia* (voir l'annexe 6).

3. Comités mixtes avec les organisations et les instituts islamiques internationaux

80. En juin 1995, un *Comité de liaison islamo-catholique* a été créé. Cette initiative a pour but de favoriser le dialogue sur des thèmes d'intérêt général, mais aussi d'échanger sur la situation des chrétiens et des musulmans en difficulté, respectivement dans les pays à majorité chrétienne et à majorité musulmane. Le Comité se réunit une fois par an et, si c'est nécessaire, plusieurs fois. Un autre Comité a été créé entre le CPDI et l'Institut le plus important du monde islamique sunnite, Al-Azhar. Mais les statuts restent à déterminer.

4. Prises de position

81. Vu la recrudescence de la violence de la part des islamistes, surtout quand il s'agit de violences exercées à l'encontre de chrétiens, on en arrive facilement à amalgamer la violence à l'Islam, et à favoriser ainsi des généralisations injustes et de nourrir des ressentiments et des rejets à l'égard des musulmans. Dans l'interview qu'il a donnée à Radio-Vatican, le 27 mai 1996, après l'assassinat des moines trappistes en Algérie (voir l'annexe 7), le Cardinal Arinze a dit : "Nous sommes certains que la majorité des musulmans est en accord avec ce que le Pape a dit lors de sa visite en Tunisie : 'Personne ne peut tuer au nom de Dieu, personne ne peut accepter de donner la mort à son frère'. Nous savons que de nombreux musulmans ont déjà exprimé leur ferme refus de donner à la violence une interprétation religieuse ou, pire encore, une justification au nom de la religion".

La contribution du Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en déplacement

82. La contribution du Conseil pontifical à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, aux sens de la Convention, consiste dans l'effort qu'il mène pour encourager les structures ecclésiastiques, et aussi civiles, à s'engager dans l'élimination à la racine des causes qui provoquent le départ de millions de réfugiés, effort spécialement manifesté par des déclarations et des programmes d'action conçus dans le cadre de rencontres internationales organisées par ce Conseil, comme :

- a) Pour un chemin de solidarité : séminaire sur les réfugiés (Université pontificale grégorienne, 29 avril 1993);
- b) Séminaire sur les migrants illégaux : appel au primat de la charité (Munich, 29 septembre - 1er octobre 1996);
- c) Deux consultations sur la pastorale des réfugiés en Afrique (Zambie, 1993, et Côte d'Ivoire, 1994);
- d) Deux consultations sur la pastorale des migrants et des réfugiés en Asie (Philippines, 1992, 1996).

83. Un document de base, élaboré par le Conseil pontifical en commun avec le Conseil pontifical "Cor unum", s'intitule : "Les réfugiés, un défi à la solidarité" (1992). Déjà commenté au niveau des Nations Unies et largement diffusé, ce document exprime la sollicitude de l'Église pour

les groupes ethniques persécutés, pour les victimes d'abus de pouvoir. Il insiste sur la responsabilité qu'a chaque pays "de respecter et de faire respecter les droits du réfugié de la même façon qu'il garantit les droits de ses concitoyens".

84. Parlant des déséquilibres du monde contemporain, il affirme : "L'Église offre son amour et son assistance à tous les réfugiés sans distinction de religion et de race. Elle respecte en chacun d'eux l'inaliénable dignité de la personne humaine créée à l'image de Dieu. Les chrétiens [...] doivent démontrer qu'en mettant à la première place la dignité de la personne humaine avec toutes ses exigences, les obstacles créés par l'injustice commenceront à tomber".

85. Évoquant la responsabilité première de l'Église locale à l'égard des réfugiés, le Conseil déclare : "Celle-ci est appelée à incarner les exigences de l'Évangile, en allant à leur rencontre sans distinctions, au moment où ils en ont besoin et où ils sont seuls. Sa tâche revêt différentes formes : contact personnel, défense des droits des individus et des groupes, dénonciation des injustices qui sont à la racine du mal, [...] éducation contre la xénophobie..." .

86. Le Conseil a cherché à promouvoir la modification de politiques discriminatoires constatées également à l'intérieur de l'Union européenne, à l'occasion des conseils des Ministres européens pour les migrations; dans la dernière réunion, tenue à Varsovie du 16 au 18 juin 1996, par exemple, ce Conseil a retenu la suggestion du groupe sur les politiques migratoires "que les États examinent leur législation nationale pour supprimer les dispositions discriminatoires".

87. La pastorale des Gitans est un autre domaine dans lequel le Conseil s'emploie à inciter la société à surmonter les sentiments de discrimination envers des frères différents (réunion à Rome, 6-8 juin 1995). Le Président, S.E. Mgr Cheli, à l'occasion du IV^e Congrès international sur la pastorale des Gitans, a déclaré : "L'Église n'a pas une pastorale spécifique pour les pauvres. Elle a, par contre, une pastorale spécifique pour les personnes qui appartiennent à des ethnies, des langues et des cultures différentes, auxquelles elle reconnaît non seulement le droit d'exister, mais encore le droit à un espace vital et au respect à l'intérieur de la société civile et de la société religieuse. Et c'est là notamment la raison d'être du Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en déplacement, parmi lesquels sont compris les Gitans".

Alinéa C. Information

Radio-Vatican

88. Radio-Vatican (année de fondation 1931; horaire quotidien d'émissions : 54 h 50' ; réseaux de diffusion : 5; langues utilisées régulièrement : 37) garde une attention constante aux thèmes qui font l'objet de la Convention, traités sous divers aspects et en différentes occasions, surtout lorsque sont présentés les documents et les interventions du Saint-Père (messages pour la Journée mondiale de la paix, discours au corps diplomatique et aux organisations internationales, etc.). Mais le thème de la discrimination raciale a également été traité directement par des informations, des reportages et des entretiens.

89. On trouvera ci-dessous une liste d'interventions au cours desquelles le thème a été abordé dans l'édition du *Radiogiornale* de 14 heures. Cette édition est la principale et la plus complète du

point de vue de l'information, et elle fait l'objet de la publication d'un bulletin écrit. Mis à part l'aspect plus spécifiquement informatif, il y a d'autres manières dont Radio-Vatican traite le sujet : par exemple, le programme *Orizzonti cristiani* (programme culturel et éducatif) a prévu en 1997 un cycle de dix émissions sur le problème de la discrimination tel qu'il apparaît dans le cinéma contemporain. Sur la question particulière de l'antisémitisme et de sa suppression, on peut rappeler aussi de nombreuses interventions dans les programmes en langues allemande et française, ainsi que sur les questions qui concernent les travailleurs immigrés et les discriminations dont ils sont l'objet.

INFORMATIONS TRANSMISES PAR LE *RADIOGIORNALE* DE 14 HEURES
CONCERNANT LA DISCRIMINATION RACIALE

90. La recherche a été faite à partir des termes "racisme", "antisémitisme" et "intolérance".

Année 1993

1er janvier Année internationale des droits des populations autochtones

- 3 " Chaîne humaine à Bonn contre l'antisémitisme et la xénophobie
- 9 " Message de la Conférence épiscopale italienne à l'occasion de la journée annuelle pour le développement du dialogue judéo-chrétien
- 10 " Compte rendu de l'homélie de la Messe pour la paix dans l'ex-Yougoslavie célébrée par le Pape à Assise
- 14 " Conférence du Cardinal Willebrands sur le dialogue judéo-chrétien
- 18 " Manifestations populaires en Allemagne contre le racisme
- 24 " Manifestations à Vienne contre le racisme
- 3 février Campagne d'*Amnesty international* contre le racisme
- 5 " Présentation d'un plan d'action européen contre le racisme au Conseil de l'Europe
- 17 " Numéro spécial sur le racisme de la revue *Popoli e missioni*
- 28 " Défilé aux flambeaux à Rome contre le racisme organisé par des syndicalistes européens
- 15 mars Le forum européen des migrants
- 21 " Journée internationale contre le racisme et la discrimination raciale
- 21 " Manifestations en Belgique à l'occasion de la Journée internationale contre le racisme
- 25 " La lutte contre le racisme, nouvelle matière enseignée dans les écoles australiennes
- 28 " Entretien avec Mgr Tabet, Observateur permanent auprès de l'Office des Nations Unies et des Institutions spécialisées à Genève
- 4 avril Le souvenir de Martin Luther King, 25 ans après sa mort
- 7 " Introduction en Allemagne d'une carte téléphonique contre le racisme

- 16 " Message du Pape aux Juifs polonais pour l'anniversaire de la révolte du ghetto de Varsovie
- 19 " Conférence internationale sur le racisme en Australie, organisée par l'ONU et par le Gouvernement australien
- 6 juin Manifestation contre le racisme à Rome, organisée par la *Caritas* diocésaine
- 9 " Entretien avec Mgr Di Liegro, directeur de la *Caritas* romaine
- 14/25 " Conférence mondiale à Vienne sur les droits de l'homme
- 2 juillet Le Pape s'adresse aux jeunes du Conseil international judéo-chrétien
- 15 " Document des évêques de Campanie contre le racisme
- 23 " Entretien avec Fernanda Conti, Ministre italien pour les affaires sociales, sur l'engagement du Gouvernement contre le racisme
- 26 novembre Entretien avec Mgr Cheli, en marge de la conférence d'Athènes des Ministres européens responsables des migrations
- 4 décembre Le Pape s'adresse à un groupe d'évêques américains en visite *ad Limina*
- 5 " Vidéocassette contre le racisme réalisée par le Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés
- 6 " Conférence européenne de lancement de la décennie d'éducation aux droits de l'homme
- 11 " Munich : rencontre organisée par les évêques européens sur les migrations et le racisme

Année 1994

- 21 janvier Présentation de la campagne du Conseil de l'Europe contre le racisme et la xénophobie
- 29 " Projet de l'Union européenne pour la lutte contre le racisme
- 2 mars Séminaire organisé à Strasbourg par le Conseil de l'Europe sur le racisme et l'intolérance : le Cardinal König ouvre les travaux
- 11 " La Commission de l'ONU pour les droits de l'homme adopte une résolution condamnant le racisme
- 20 " Londres : manifestation antiraciste
- 21 " Note à l'occasion de la Journée internationale de l'ONU contre le racisme

- 7 avril Le Pape s'adresse aux représentants des communautés juives américaines à l'occasion de l'anniversaire de l'holocauste
- 8 " Discours du Pape à la fin du concert pour le cinquantième anniversaire de l'holocauste
- 17 " Déclaration contre le racisme par les évêques d'Angleterre et du pays de Galles au terme de leur assemblée plénière
- 25 " Entretien avec Patrick Quentin, Secrétaire général de la Ligue internationale contre le racisme
- 27 " Entretien avec l'archevêque de Johannesburg sur l'apartheid en Afrique du Sud
- 12 mai Lancement de l'initiative "Passeport européen" contre le racisme
- 18 " Déclaration commune contre le racisme par des représentants de différentes confessions chrétiennes
- 5 juin Déclaration d'évêques des 12 pays membres de l'Union européenne
- 10 " Entretien avec Mgr Dante Bernini
- 22 " Déclaration des Églises catholique et protestante de Suisse
- 24 " Entretien avec Mgr Luigi Di Liegro, directeur de la *Caritas* romaine
- 24 septembre Référendum en Suisse contre le racisme
- 12 octobre Intervention de Mgr Lebeaupin lors d'une réunion de la CSCE
- 4 novembre Entretien avec Elio Toaff sur l'antisémitisme et le dialogue judéo-chrétien
- 11 " La Suisse signe la convention des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination raciale
- 23 " Colloque à Milan sur le thème "Éduquer après Auschwitz", avec le Cardinal Martini et Tullia Zevi

Année 1995

- 25 janvier Déclaration des évêques allemands et de la commission épiscopale polonaise pour le dialogue avec le judaïsme, 50 ans après la libération des détenus d'Auschwitz
- 26 " Entretien avec le Cardinal Martini sur l'holocauste
- 28 " Appel d'Auschwitz pour la tolérance et le respect des droits de l'homme par des représentants de 29 pays et des prix Nobel

- 29 " Angélus de Jean-Paul II sur l'anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz
- 19 février Des organisations juives américaines dénoncent la recrudescence de l'antisémitisme aux États-Unis
- 25 " Entretien avec Franco Passuello, président des ACLI, à l'occasion de la manifestation contre le racisme organisée à Rome
- 5 mars VIe rencontre judéo-chrétienne à Ferrare
- 21 " Entretien avec le journaliste Ettore Masina à l'occasion de la Journée internationale contre la discrimination raciale
- 19 juin Débat sur le racisme
- 4 juillet À Varsovie, départ du "train antiracisme"
- 8 " Entretien avec Franco Marziale, directeur du Centre pour la jeunesse sur la campagne antiracisme lancée par le Conseil de l'Europe
- 10 " Semaine européenne des jeunes contre le racisme
- 22 " Entretien avec Franco Marziale sur la conclusion de la Semaine européenne des jeunes
- 25 août Les écoles italiennes contre le racisme
- 31 " Une nouvelle matière d'enseignement introduite dans les écoles supérieures italiennes, l'"antiracisme"
- 18 septembre Campagne de l'UNICEF dans les écoles secondaires italiennes
- 26 " Déclaration commune de responsables religieux évangéliques, juifs et musulmans en France
- 10 octobre Proposition par l'ONU d'une conférence internationale contre l'intolérance
- 15 " Colloque à Rome sur les droits de l'homme en Europe
- 19 " Session solennelle de l'Assemblée générale de l'ONU à New York pour le 50ème anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale
- 29 " Entretien avec Tullia Zevi
- 22 novembre Le Japon ratifie le traité de l'ONU contre le racisme

Année 1996

- 12 janvier USA : semaine contre la violence et le racisme
- 18 " Déclaration des évêques italiens à l'occasion de la journée du dialogue judéo-chrétien
- 12 mars Semaine des jeunes contre le racisme
- 17 " Présentation d'un livre-enquête sur le racisme
- 19 " Le Conseil de l'Europe et la lutte contre le racisme
- 21 " Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Entretien avec Franco Marziale, du Centre européen de la jeunesse
- 13 avril Rapport de la Commission des droits de l'homme de l'ONU sur la vague de racisme en Europe
- 19 " Le Parlement européen dénonce la recrudescence du racisme en Europe
- 28 " Entretien avec Tullia Zevi sur l'antisémitisme et le racisme
- 23 août Rassemblement international des jeunes contre le racisme
- 29 " Meeting européen antiraciste à Livourne
- 31 octobre Rapport de l'ONU sur le racisme
- 28 novembre Un observatoire européen sur le racisme est constitué à Bruxelles
- 30 " La lutte contre le racisme figure parmi les projets du deuxième Forum mondial de la jeunesse
- 18 décembre Lettre pastorale des évêques australiens sur l'incompatibilité entre l'intolérance raciale et la foi chrétienne
- 22 " Rencontre bilatérale des délégations du Saint-Siège et du Patriarcat de Moscou : parmi les thèmes traités, le racisme et l'intolérance religieuse

L'Osservatore Romano

91. Le quotidien du Vatican (fondé en 1861, il paraît en langue italienne et est accompagné de six éditions hebdomadaires pour desservir les aires linguistiques correspondantes : française [1949], anglaise [1968], espagnole [1969], portugaise [1970], allemande [1971], polonaise [1980]) a consacré des articles ponctuels, d'amples reportages et des articles de fond sur les thèmes qui font l'objet de la Convention. On reproduit en annexe la liste des articles (312)

concernant le racisme, l'accueil des réfugiés, le dialogue interreligieux, parus dans l'édition italienne, beaucoup d'entre eux étant repris par les autres éditions.

III. INITIATIVES DU SAINT-SIÈGE DANS LES CONFLITS ETHNIQUES

A. Les Balkans

92. Dans les conclusions du Comité adoptées le 17 août 1993 (A/48/18), on lit au paragraphe 304 parmi les recommandations que l'État partie devrait jouer un rôle plus actif dans la prévention et dans le règlement des conflits et prendre de nouvelles initiatives pour encourager le dialogue interconfessionnel, en particulier dans les conflits ethniques où l'élément religieux entre en ligne de compte, et s'efforcer d'améliorer la situation à cet égard.

93. Dans ce contexte, on devrait décrire toute l'activité menée par le Saint-Père et le Saint-Siège pour la paix dans les Balkans et dans la région des Grands Lacs. Une documentation complète concernant l'activité du Saint-Siège pour la paix dans les Balkans se trouve dans les volumes joints :

- "La crisi jugoslava – Posizione ed azione della santa sede nel 1991-1994", Quaderno No 18 de L'Osservatore Romano;
- "L'action du Saint- Siège dans Le conflit bosniaque, 1993-1994", Quaderno No 25 de L'Osservatore Romano;
- "L'engagement du Saint-Siège pour la paix dans les Balkans, 1994-1995", Quaderno No 33 de L'Osservatore Romano.

94. Il suffira de rappeler ici que dès le début du conflit bosniaque, le Saint-Siège n'a cessé de déployer des efforts pour y mettre un terme, en insistant spécialement sur les lignes d'action suivantes :

- a) Dénoncer les atrocités commises et, en particulier, dénoncer ce qu'on appelle la "purification ethnique";
- b) Distinguer entre les agresseurs et les agressés, en déplorant le mal de quelque partie qu'il provienne;
- c) Devoir de la communauté internationale de "désarmer l'agresseur", afin de sauver les populations agressées et, avec elles, leur patrimoine religieux et culturel;
- d) Rappeler les normes du droit international qui ne permet pas de reconnaître les conquêtes territoriales réalisées par la force;
- e) Soutenir toutes les initiatives humanitaires prises pour soulager les souffrances de la guerre;
- f) Appuyer la communauté internationale dans ses efforts pour rendre effectif le dialogue entre les parties en conflit et pour parvenir à une paix durable.

95. Les appels et les discours du Saint-Père, en particulier au Corps diplomatique et à l'Organisation des Nations Unies à New York au cours de sa visite du 5 octobre 1995, ont rappelé les principes fondamentaux auxquels on doit se référer dans les négociations de paix. Sans ces références, il est difficile d'aller au-delà d'une trêve fragile et incertaine qui, tout en constituant un premier pas vers la paix, ne la garantit pas.

96. En vue de la reconstruction des pays balkaniques détruits par la guerre, le Pape et ses collaborateurs ont continué à s'employer à ce que l'on sache tirer des expériences dramatiques du passé les leçons utiles pour la vie à l'avenir, en insistant en particulier sur la nécessité de :

- a) Écarter les tentations de la méfiance et des rivalités;
- b) Respecter les droits humains de toutes les personnes, quel que soit le groupe auquel elles appartiennent;
- c) Favoriser le retour des réfugiés et des personnes déplacées, en évitant les déplacements arbitraires des populations fondés sur des critères ethniques;
- d) Accorder plus d'attention à la dignité et aux droits des minorités nationales.

97. Le processus de paix commencé par les accords de Dayton (21 novembre 1995) place la communauté internationale devant de nouveaux défis, à cause du devoir de reconstruire une région déchirée par les violences et les souffrances. Dans la perspective de cette reconstruction matérielle et spirituelle, l'Église prend ses propres responsabilités. Pour réfléchir à ce devoir, le Saint-Père a réuni à Rome, le 17 octobre 1995, tous les évêques des pays directement impliqués dans le conflit. En raison de leur mission de Pasteurs de l'Église, Mère et Maîtresse, les évêques, unis au Pape à qui revient la sollicitude de toutes les Églises locales, après avoir examiné attentivement la situation, se sont posé les questions suivantes :

- a) Quels gestes de pardon et de réconciliation proposer, aux niveaux personnel et communautaire ?
- b) Comment promouvoir un patriotisme sain, pour se substituer au nationalisme destructeur qui a prévalu ces dernières années ?
- c) Comment prévenir de possibles effets négatifs liés à l'œuvre de reconstruction : la convoitise des biens matériels, les jalousies à l'égard des possédants, le découragement devant l'ampleur des tâches ?
- d) Comment conduire un dialogue constructif pour la réalisation d'œuvres concrètes avec les orthodoxes et avec les musulmans ?

98. Au cours de la réunion, les participants ont pris divers engagements pour leur futur ministère, dans le cadre des programmes pastoraux d'une nouvelle évangélisation en vue du troisième millénaire. En particulier :

- a) Renforcer l'œuvre de réconciliation entre les personnes et les groupes ethniques, en invitant tout le monde à refuser le mythe du nationalisme exacerbé et à cultiver un saine amour de la patrie qui favorise une franche convivialité;
- b) Enseigner à tous à vivre le pardon chrétien, afin de guérir les blessures provoquées par la haine ancienne ou récente;
- c) Prendre de nouvelles initiatives de prière, afin d'obtenir du Seigneur la grâce de la conversion des cœurs, indispensable présupposé d'un renouveau spirituel authentique;
- d) Intensifier, sur le plan local, ainsi que sur les plans national et régional, le dialogue avec les frères orthodoxes, en se montrant prêt à des rencontres avec leurs évêques, dans un esprit de charité fraternelle et d'action chrétienne, dans l'esprit de la récente encyclique "*Ut unum sint*";
- e) Poursuivre les contacts avec les musulmans dans le respect mutuel, afin d'assurer à tous un avenir digne;
- f) Accorder une attention particulière aux réfugiés, quelle que soit leur provenance, afin de recomposer le tissu social dans la diversité propre aux différents pays et des pays entre eux : il s'agit moins de tolérer son frère que de l'aimer;
- g) Appuyer les jumelages de diocèses et de paroisses d'Églises plus favorisées avec celles qui ont été les plus éprouvées dans ces régions et entreprendre sans retard l'œuvre de reconstruction des lieux de culte détruits par la guerre, parce que ce sont des signes d'espérance et des moyens de communion. Dans ce but, le Saint-Père a décidé la constitution d'un fonds auquel il a destiné le produit des droits d'auteur de son livre *Entrez dans l'espérance*;
- h) Sensibiliser les médias afin qu'ils donnent des informations plus objectives sur la réalité de leurs pays, en particulier sur la présence, les épreuves et l'œuvre de l'Église catholique;
- i) Diffuser avec plus d'exactitude l'enseignement pontifical et la doctrine sociale de l'Église, spécialement en ce qui concerne les effets destructeurs du nationalisme et la nécessité de respecter les droits des minorités.

B. Le Rwanda

99. L'action menée par le Saint-Père et le Saint-Siège pendant les événements tragiques des massacres et du génocide rwandais a été reconnue par M. Denis Polisi lui-même, Ambassadeur du Rwanda, au cours de la présentation de ses Lettres de créance : "...pour vous remercier, Saint-Père, au nom de mon Gouvernement et de mon peuple, du soutien combien inlassable que vous avez témoigné au peuple rwandais pendant tous ces moments tragiques de massacre et de génocide" (26 mars 1995).

100. Ne pouvant retracer toute la chronologie des interventions pontificales pendant les trois dernières années pour la défense des droits de l'homme, du processus démocratique et des négociations d'Arusha, on mentionne ici les messages les plus significatifs : lorsque se produisirent les massacres des Tutsis à Bugesera, le Saint-Père fut le premier à faire entendre sa voix (4 mars 1992); de même pour les massacres de Kibuye-Gisenyi (22 février 1993 et

27 février 1994). Dans ses discours au Corps diplomatique, il a toujours mentionné le Rwanda. Pendant le génocide, le Pape a parlé chaque semaine. Il faut citer le Message publié dès les premiers jours des massacres (qui n'a jamais été diffusé au Rwanda), ainsi que l'Angélus du 27 avril et celui du 15 mai 1994, où il a été la première personnalité à parler publiquement de "génocide".

101. En ce qui concerne les négociations d'Arusha, à la veille de leur ouverture, le Ministre des affaires étrangères, M. Ngurinzira, fit une visite au Vatican (2 et 3 juillet 1992). Le Saint-Père a suivi les étapes principales des négociations et, aux moments cruciaux, a lancé des appels publics, comme celui du 29 novembre 1993. Le 21 juin 1993, le Saint-Père a reçu le Premier Ministre, M. Dismas Nsengiyaremye, venu à Rome le remercier de la mission confiée au Cardinal Etchegaray et exposer la teneur des Accords d'Arusha alors sur le point d'être conclus.

102. L'action des Conseils pontificaux *Cor unum* et *Justice et Paix* a été intense. *Cor unum* envoya régulièrement au nom du Saint-Père des aides humanitaires, et le Cardinal Etchegaray, après le message à la Conférence épiscopale de septembre 1992 sur l'engagement de l'Église pour les droits de l'homme, la justice, la paix et le problème ethnique, a fait dans le pays une visite importante du 6 au 11 mai 1993, conclue par un message au peuple rwandais qui eut un grand retentissement. À cette occasion, le Cardinal rendit visite au Président de la République et au Gouvernement, mais il rencontra aussi les organisations pour les droits de l'homme et les partis politiques; il se rendit également à Rubaya pour rencontrer les responsables du FPR. Après l'assassinat des trois évêques, le Cardinal retourna au Rwanda en juillet 1994.

103. L'Église locale et l'épiscopat n'ont pas manqué d'apporter toute leur contribution, matérielle et humaine. Il faut dire que de nombreuses paroisses et diverses maisons religieuses sont devenues lieux d'asile pour des milliers de réfugiés (Nyamata-Rikina-Kibuye); quelques centaines de personnes sont restées plus d'un an dans la paroisse de Nyundo. Au début de 1994, ce fut le tour de la paroisse de Gikondo et Nyamirambo à Kigali.

104. Les documents et les lettres pastorales de l'épiscopat ont été nombreux. On trouvera ci-dessous de nombreux extraits des cinq principaux textes épiscopaux concernant le Rwanda.

1. MESSAGE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU RWANDA POUR LE CARÊME 1992 :

"Convertissez-vous et croyez à l'Évangile" (11 mars 1992)

"5. Il y a peu, les Rwandais apprenaient l'engagement de leur pays sur la voie du multipartisme. L'Église catholique, quant à elle, a sans ambages manifesté sa satisfaction et apporté son appui à ce système. Cependant, jusqu'à maintenant, les Rwandais en grand nombre déplorent les obstacles mis à la démocratisation. Certains responsables de partis, en effet, se comportent d'une manière nettement antidémocratique. Pourquoi leurs manœuvres consistent-elles à rejeter toute collaboration et souplesse capables d'insuffler au gouvernement de transition assez de force pour mener à bien sa tâche prioritaire ? Il est clair que certains favorisent leurs idéologies et leurs intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général du peuple. Il serait bon de se rappeler ce proverbe de nos anciens : "Deux personnes qui se concertent valent mieux que huit qui se tirent dessus"! Le déroulement des

négociations ne vous a pas échappé : égoïsme et entêtement ont éclaté au grand jour. Si l'on continue ainsi et si personne ne se met en question, alors aucun gouvernement ne dépassera 24 heures d'existence. Aux hommes politiques de discerner les vraies valeurs et de se convaincre que le salut du Rwanda, aux prises avec une situation très grave, se trouve dans la tolérance et la solidarité. C'est là la condition expresse pour découvrir une solution rapide à l'arrêt des hostilités et à la mise en place d'une politique viable pour la nation.

Aussi longtemps que Hutu, Tutsi, Twa, ne se comprennent pas et ne s'acceptent pas sur un pied d'égalité pour conduire de concert le pays sans accaparement et pour conduire le patrimoine national sans monopole, le Rwanda ne connaîtra jamais la paix. Ce temps de conversion intérieure devrait nous aider à changer d'attitude pour être, à ce sujet, des hommes totalement nouveaux. Tout programme portant des germes de division entre Hutu et Tutsi conduira le Rwanda à l'abîme et à des conflits permanents. Par contre, le programme efficace est celui qui les aidera à fraterniser et facilitera l'insertion de chacun dans ce pays.

27. Nous vous convions donc tous à une véritable conversion; que tout homme, en particulier chaque chrétien, déracine en lui égoïsme et exclusivisme, car ce sont ces penchants qui mènent aux divisions et à la violence répandues aujourd'hui en ce pays. Ces mésententes d'origine ethnique, politique ou régionale sont causées par l'égoïsme et le refus de reconnaître chez les autres leur compétence et leur patriotisme et de leur accorder le droit d'agir comme nous selon ces mêmes idéaux. Il nous est bon à tous de prendre conscience que le Rwanda se trouve à une croisée de chemins. Son avenir se forge aujourd'hui dans les actes concrets de ses enfants aux prises avec les problèmes de l'heure.

28. La période de transition que nous vivons tend à abandonner le monopartisme pour arriver au multipartisme. Il faut réussir ce passage, changer nos mentalités et surtout nos cœurs. Nous devons accepter de vivre avec tous : ceux qui ne partagent pas nos opinions politiques comme ceux qui viennent d'une autre ethnie ou d'une autre région. Nous vous exhortons avec insistance au pardon et à la réconciliation."

2. LETTRE PASTORALE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU RWANDA POUR L'AVENT 1993 :

"Voie de paix : Vérité, Justice, Charité"

"Comportements du Rwandais nouveau

10. Cette guerre de près de trois ans doit être pour nous un sérieux avertissement. Pour, plus tard, ne pas retomber dans des malheurs semblables à ceux d'aujourd'hui ou même pires encore, nous devons nous débarrasser de tout ce qui déchire ou qui pousse aux divisions. Il n'y a pas de secret : une des raisons de notre drame national est le désir de tout confisquer au profit d'une région ou d'une ethnie. La répartition inégale des postes du pouvoir en a été la conséquence inévitable ainsi que le mépris des droits de l'homme et de sa dignité. Pour que la paix et la concorde sociale soient enracinées dans la vie des Rwandais, il nous faut être persuadés que ce pays est le nôtre. S'arroger des privilèges et s'autoriser des exclusions sur bases ethniques ou régionales est d'un autre temps. Devant Dieu et la Loi, Rwandais, nous sommes tous égaux et possédons les mêmes droits. Ainsi donc, pas d'ethnie, ni de

région ou coterie investies du droit de monopoliser tout le pays, son économie ou sa gestion. Comme nous l'avons évoqué plus haut, prenons fermement conscience que toute personne mérite respect, considération et respect de ses droits indépendamment de ses origines ethnique et régionale."

3. LETTRE PASTORALE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU RWANDA POUR LE CARÊME 1993 :

"La Paix et la Réconciliation des Rwandais"

"6. Chers chrétiens, les motifs de la guerre et de l'insécurité actuelles s'influent les uns les autres sont fort nombreux. Nous n'allons pas tous les citer. Signalons seulement les plus importants afin de bien entrevoir la route vers la paix et la réconciliation dont nous avons tant besoin aujourd'hui. Soulignons le peu d'unité aux moments difficiles de l'histoire du Rwanda, surtout lors des changements de gouvernements ou des nominations de responsables dans l'administration. Parlons aussi de l'injustice, des discriminations ethniques et régionalistes qui ont souvent caractérisé le partage du pouvoir. Mentionnons encore le peu de respect accordé à la personne humaine au point de verser le sang et, si souvent, celui d'innocents.

7. Les malheurs qui frappent le Rwanda, même si nul ne doit s'en réjouir, pourraient nous faire prendre conscience que sans unité il n'y a pas de paix possible. Ethnies et régions sont la richesse des Rwandais. Elles ne doivent pas être cause de mésententes. Les caractéristiques de la cohabitation entre Rwandais sont la complémentarité et le respect mutuel. La véritable paix se reconnaît par l'acceptation de ton prochain tel qu'il est avec les apports dont il peut t'enrichir même si vous différez par l'ethnie, la région ou le parti ou encore la religion.

14. Nous aspirons à la paix, mais nous ne voulons pas en payer le prix, qui est le respect mutuel, la tolérance et le partage jusqu'au sacrifice de soi. Nous voulons la paix, mais nous n'arrivons pas à nous décider à rompre avec ce qui la contrarie en nous. Aucun menteur, aucun intrigant, aucun querelleur, aucun meurtrier ne peut édifier la paix puisqu'elle lui fait défaut. Si nous restons passifs alors que règne l'insécurité, nous ne parviendrons jamais à la paix. Ainsi, par exemple, les négociations d'Arusha, dans lesquelles les Rwandais mettent leurs espoirs de paix, se trouvent paralysées par ceux qui se disputent les postes politiques. C'est lamentable et excessivement triste de voir certains privilégier leurs intérêts personnels aux dépens de la concertation et de l'union en vue d'édifier la paix.

16. Chers chrétiens, il est grand temps d'arrêter les antagonismes d'origine ethnique, régionaliste ou partisane. Ainsi, nous Rwandais, vivrons en harmonie avec un seul but : construire la patrie. Avant tout, nous devons changer de mentalité et afficher de nouveaux comportements. Comme nous l'avons souvent rappelé : en trois composantes ethniques, nous sommes égaux en droits. Cela doit se manifester dans toute la vie sociale, surtout au niveau de l'Éducation, aussi bien celle du secteur national que du secteur privé, dans les Forces armées et dans la gestion du pays.

17. Chrétiens, soyons les premiers à donner l'exemple de l'entente nationale, défendons les opprimés, dénonçons les tueries, soyons des modèles d'unité pour tous les Rwandais. En effet, pour qui appartient au Christ, il n'a y plus d'Hébreux, de Grec, de Hutu, de Tutsi, de Twa, de Mukiga, de Munyanduga. Tous nous sommes un en Jésus-Christ (cf. Ga 3, 27-28).

22. Chers concitoyens, il vous faut bien situer vos véritables intérêts et refuser de prêter l'oreille à ceux qui vous entraînent à la violence et aux assassinats. On vous trompe en prétendant que le massacre d'une ethnie ou les persécutions dans une région amèneront la paix et la sécurité au Rwanda. Cessez d'accroître la misère et la famine en gaspillant votre temps dans des manifestations de rue inutiles au lieu de travailler pour les vôtres. Détruire le bien commun constitué au prix de tant de peines, c'est nuire à vous-mêmes, car c'est à vous qu'il est d'abord utile. N'écoutez pas le politicien ou le militant de parti qui présenterait un programme basé sur l'opposition et la division ethnique ou régionale. Il ambitionne "de détruire le pays et y instaurer la violence". Suivez plutôt ceux qui prêchent la concorde nationale, ainsi chacun sera en sécurité dans sa patrie.

24. Aujourd'hui, les conflits des partis politiques sont une des causes de l'insécurité. Redisons-le encore, tout homme a droit d'adhérer au parti politique de son choix ou de renoncer à toute adhésion politique. Aussi, ne pas appartenir aux mêmes partis ne devrait entraîner ni dispute ni conflit. Ne pas partager les mêmes idées ne devrait pas susciter de querelles, au contraire voilà une richesse pour construire le pays dans la diversité, la liberté des enfants de Dieu et le respect mutuel. Les responsables des partis devraient s'imprégner de cette idée et l'inculquer à tous leurs adhérents. Ainsi les partis en qui repose notre espoir d'une bonne gestion du pays ne deviendraient pas l'instrument des ennemis de l'unité des Rwandais."

4. MESSAGE AUX CHRÉTIENS À L'OCCASION DE NOËL ET DU NOUVEL AN :

"Aime ton prochain" (21 décembre 1994)

"3. Nous sortons d'une grande épreuve; après tant de désastres, le Rwanda baigne encore dans le deuil et l'impasse. En rappelant les événements tragiques passés, nous ne voulons pas remuer le doigt dans la plaie : notre intention consiste plutôt à tirer une leçon de ces malheurs et à les réprouver vigoureusement; et qu'ainsi notre pays ne sombre plus jamais dans d'aussi graves péchés.

4. Des gens ont été manifestement tués les uns après les autres à cause de leur ethnie, de leur région d'origine ou de leurs opinions politiques. Des petits enfants, des personnes âgées ou des infirmes ont été tués sans pitié. Beaucoup de Rwandais ont été mis à mort, de telle sorte que chaque Rwandais a perdu au moins un des siens. Certaines familles ont entièrement disparu.

La personne humaine a été atteinte dans sa dignité. Des gens ont été ignominieusement massacrés hors de leurs domiciles, en chemin et même à l'étranger : nombreux sont ceux qui n'ont pas reçu de sépulture. Des rescapés ont subi des humiliations et diverses tortures. Des gens se sont comportés comme des bêtes sauvages : ils se sont vantés de leurs méfaits, il y en a même qui refusent de cesser les tueries.

La vie humaine a été désacralisée. Sous prétexte de la colère, des gens se sont arrogés le droit de désigner les personnes à tuer, soi-disant pour défendre la sécurité du pays ou venger les leurs. Ils connaissent pourtant ce commandement de Dieu : "Tu ne tueras pas" (Dt 5, 17). Ainsi a-t-on fourni l'occasion à ceux qui ont des intentions perverses de trahir l'unité des Rwandais. Des personnes au cœur malveillant ont semé dans la population la méfiance et la calomnie, source de rancune et de soif de vengeance; ainsi, il y en a qui refusent la cohabitation dans ce Rwanda qui leur est commun.

5. Plusieurs facteurs ont contribué à conduire notre pays dans l'impasse. Sans devoir les énumérer tous, nous ne pouvons pas cependant ne pas dénoncer deux principales causes qui ont nourri le mal au Rwanda : l'envie de s'enrichir rapidement et la politique de monopolisation du pouvoir.

Par conspiration, on a tué des gens et, avec eux, leurs héritiers, dans le but de s'emparer de leurs propriétés foncières, de s'approprier leurs maisons, leurs magasins et véhicules. Ceux qui veulent ainsi un fruit qui ne vient pas de leur labeur, ce sont ceux-là mêmes qui opposent entre elles des populations, milices, armées et jeunesse, qui en arrivent à s'entre-déchirer.

Dans ce pays, il se trouve toujours des autorités et des politiciens qui sèment dans la population le mauvais esprit de la ségrégation ethnique et régionale : ils s'imaginent que c'est là le moyen de se hisser au pouvoir et de s'y maintenir. C'est cela qui provoque des troubles et des conflits interminables au sein de la population : les simples gens qui, habituellement, mènent une coexistence paisible, en partageant le peu qu'ils ont, en viennent à s'entre-déchirer sous l'incitation de ceux qui ont des intérêts en concurrence. À la faveur d'une politique pareille, l'armée nationale se met à massacrer les gens au lieu de veiller à leur sécurité. Une telle politique use du mensonge, du favoritisme et de la corruption; du népotisme et du despotisme qui aveuglent ceux qui devraient être l'œil vigilant de la société. C'est cette même politique qui empêche la jeunesse de vivre dans la bonne entente et qui est source d'une éducation empreinte de méfiance et de soupçons réciproques. Comment en finira-t-on, si une situation pareille devient une tradition sociale ?

18. Nous demandons à nouveau avec insistance à toutes les personnes consacrées d'avoir des comportements exemplaires : nous leur redisons que ni un évêque, ni un prêtre, ni un diacre, ni un frère, ni une sœur ne doit se laisser récupérer par un groupe, quel qu'il soit, surtout celui qui est fondé sur la ségrégation ethnique et politique."

5. MESSAGE AUX CHRÉTIENS À L'OCCASION DE NOËL ET DU NOUVEL AN :

"Construisons notre Église" (15 décembre 1995)

"3. Chers frères, la tragédie du génocide et des massacres au Rwanda a fait l'objet de beaucoup de commentaires et d'écrits.

Parmi les causes on évoque surtout celles-ci :

- les problèmes ethniques;
- la course au pouvoir et la volonté de le monopoliser, qui concentrent l'avoir et le savoir entre les mains de quelques groupuscules;
- la pauvreté et l'ignorance de nombre de gens qui, avec déraison, se laissent attirer par l'appât du gain;
- il en est même qui allèguent que l'Évangile n'aurait pas été bien prêché, d'où la participation de chrétiens au génocide et aux massacres.

14. Dans cette lettre, nous ne nous étendrons pas de façon exhaustive sur la véracité et la gravité de ces affirmations. Ce travail est à confier à ceux qui ont le temps et la compétence en des domaines variés comme l'histoire et le droit. Nous recommandons à ceux qui s'y livreront de travailler avec sagesse et perspicacité, n'ayant d'autre but que de rechercher la vérité et de la faire connaître.

En ce qui nous concerne, nous estimons nécessaire que soient posés les vrais problèmes sur la tragédie rwandaise et que soient recherchées, à la lumière de l'Évangile, de vraies solutions. Le fait que des gens affirment que l'Église a participé au génocide et aux massacres nous incite à faire un sérieux examen pour déceler ce qu'il y a de vrai, de faux ou d'exagéré dans ces affirmations.

Rappelons-nous d'abord que la mission de l'Église, Peuple de Dieu au Rwanda, consiste à enseigner la Bonne Nouvelle de l'amour. Elle n'a jamais eu d'autre objectif. Des écrits l'attestent et chacun peu y avoir accès pour être ainsi éclairé sur les affirmations de ceux qui veulent le tromper.

Quiconque enseignerait la division serait en contradiction flagrante avec l'Évangile de Jésus Christ, un Évangile d'amour que l'Église a la mission de proclamer. Saint-Paul l'exprime ainsi : *"Eh bien ! Si nous-même, si un ange venu du ciel vous annonçait un Évangile différent de celui que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème !"* (Ga 1, 8).

Ne nous laissons donc ni abuser, ni décourager par ceux qui affirment que l'Église a prêché l'idéologie du génocide et des massacres.

En deuxième lieu, nous rappelons que l'Église est une communauté de croyants conduits par ceux que le Christ a lui-même mandatés. L'enseignement et les actes posés par les autorités ecclésiastiques sont à mettre sur le compte de l'Église uniquement quand ses responsables agissent avec un mandat clair de la communauté chrétienne. Mais les actes posés individuellement ou par un ou plusieurs membres de cette communauté ne concernent que leurs auteurs; ils ne sont pas imputables à toute l'Église. Aussi joue-t-il un jeu malsain celui qui affirme que l'Église a participé au génocide et aux massacres, alors qu'elle a été elle-même profondément meurtrie : beaucoup parmi ceux qui ont été tués étaient et sont ses fils et ses filles."

105. À la base, des groupes de réflexion sur la paix et la réconciliation ont été constitués et l'on a organisé des semaines d'étude dans divers diocèses.

106. En ce qui concerne les responsabilités éventuelles d'ecclésiastiques dans le génocide, il faut transcrire ici ce que le Saint-Père a déclaré dans le Message à la Conférence épiscopale apporté par S.E. Mgr Cordes, Président du Conseil pontifical *Cor unum*, daté du 14 mars 1996 :

"L'amour fraternel, qui conduit au pardon de toutes les offenses, ne rend pas sans objet la justice des hommes, qui juge la faute et la condamne. Mais le chemin de la paix et de la réconciliation passe avant tout par le respect de la personne humaine, sans lequel il n'est pas possible de reconstruire ce qui a été détruit. Ce respect de l'homme est un présupposé pour un dialogue vraiment fraternel. Cependant, la justice et l'équité pour tous ceux qui ont des droits à défendre sont tout aussi nécessaires. Et il faut reconnaître que, de ce point de vue, l'État se trouve face à un grand et difficile défi : c'est pour lui un devoir essentiel de rendre justice à tous. Et je voudrais dire encore que la justice et la vérité doivent aller de pair lorsqu'il s'agit de mettre au jour les responsabilités dans le drame qu'a connu votre pays. L'Église en tant que telle ne peut être tenue pour responsable des fautes de ses membres qui ont agi contre la loi évangélique; ils seront appelés à rendre compte de leurs actes. Tous les membres de l'Église qui ont péché durant le génocide doivent avoir le courage de supporter les conséquences des faits qu'ils ont commis contre Dieu et contre leur prochain.

Je vous invite tous, évêques, prêtres, religieux et religieuses, laïcs, d'origines ethniques différentes, à vous tourner vers Dieu avec un cœur sincère, à pardonner et à vous réconcilier quand c'est nécessaire, en renforçant l'unité entre vous et en travaillant ensemble à l'unique mission du Christ. L'Église universelle est avec vous dans cette épreuve, elle continue à vous soutenir par sa prière, par la présence de missionnaires et par son aide pour reprendre votre activité pastorale. Par ses oeuvres caritatives, elle veut aussi contribuer à répondre aux besoins matériels de toute la population, sans distinction d'origine ni de religion."

107. Sur le plan politique, il convient de signaler l'activité du "Comité de contact" des Églises, présidé par l'évêque de Kabgay, Mgr Thaddée Nsengiyuma. Cet organisme a joué un rôle important dans la formation du premier gouvernement de coalition (avril 1992) et dans les moments cruciaux des négociations d'Arusha. Le Comité a rencontré trois fois le Front patriotique, au début de 1992 à Nairobi, à la Nonciature de Bujumbura en mars 1993 et à Monbasa au Kenya peu avant le génocide. Mgr Thaddée Nsengiyuma était aussi en contact avec l'association "*All African Churches*".
